

**FEDERATION
RESEAU ENTREPRENDRE®**

RAPPORT FINANCIER et SOCIAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

➤ <i>Profil Fédération et Chiffres clés</i>	<i>Page 3</i>
➤ <i>Rapport de Gestion</i>	<i>Page 14</i>
➤ <i>Comptes au 31 décembre 2025</i>	<i>Page 47</i>
➤ <i>Annexes aux comptes</i>	<i>Page 49</i>
➤ <i>Rapport des commissaires aux comptes</i>	<i>Page 57</i>

1 - PROFIL FEDERATION ET CHIFFRES CLÉS

On ne choisit pas Réseau Entreprendre® par hasard.

Intégrer Réseau Entreprendre®, c'est défendre une cause : celle de l'emploi en accompagnant au quotidien ces femmes et ces hommes qui ont décidé de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat !
Depuis plus de 30 ans, Réseau Entreprendre® contribue à créer des emplois sur l'ensemble des territoires.

Nous sommes un **réseau international** d'entrepreneurs engagés et bénévoles, animés par des méthodes d'entreprises.

Nous sommes la tête d'un réseau international, à ce titre, chargé d'animer notre communauté d'associations. Ces dernières ont pour objet d'accompagner et de financer des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois en création, en reprise et en croissance.

Notre ambition est d'être un acteur de référence sur l'accompagnement des entrepreneurs à fort potentiel d'emplois (futurs belles PME et ETI). Nous agissons pour les préparer aux enjeux de demain dans un monde qui change.

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de dirigeants d'entreprises portée par une vision et des valeurs partagées.

Notre vision est de développer l'entrepreneuriat et la création d'emplois en assurant l'accompagnement des entrepreneurs et la transmission de nos savoirs.

Nous sommes animés par la volonté d'apporter des solutions locales pour réussir les créations d'entreprises. Nous agissons selon un corpus de valeurs qui constituent les fondements de notre réseau.

Nous nous attachons à la personne.

Nous travaillons selon le principe de gratuité.

Nous encourageons la réciprocité dans nos démarches.

Nous sommes guidés par les principes de solidarité et de bienveillance.

Il convient de favoriser les liens entre les associations de nos territoires. La Fédération valorise la proximité géographique, le partage des bonnes pratiques et l'entraide par l'accompagnement soutenu d'une équipe dédiée à l'animation du réseau.

- *Animation de groupes de travail sectoriels et thématiques*
- *Commissions de travail thématiques*
- *Organisations de sessions d'informations*
- *Conseil des associations et mouvements*
- *Partage de pratiques professionnelles*
- *Diffusion d'informations et d'analyses*
- *Interventions pédagogiques sur les territoires*

Le rôle de la Fédération est de concevoir des parcours d'accompagnement et des programmes destinés à soutenir les orientations des associations locales. Ces programmes doivent être déployés pour aider les entreprises qu'elles accompagnent à capitaliser sur leurs forces. L'expertise de la Fédération apporte un appui opérationnel aux membres.

- *Pilotage de campagnes / programmes / dispositifs*
- *Mise en œuvre et animation de programmes collectifs*
- *Soutien à la capitalisation et à la mutualisation des expériences et initiatives associatives*
- *Outils d'évaluation et d'amélioration continue*

Il nous revient d'organiser la formation, la professionnalisation et le perfectionnement de chacune de nos associations locales sur les métiers qui sont les nôtres : animations de clubs, recrutements de membres, gestion des prêts, communication, relations publiques, management des équipes.

- *Appui / conseil aux associations membres*
- *Conseil juridique aux membres*
- *Accompagnement personnalisé des associations en difficulté*

La Fédération centralise et gère le système d'information de Réseau Entreprendre. Dans ce cadre, elle conçoit, administre et développe les outils informatiques nécessaires à l'exercice du métier des associations.

La Fédération se doit d'organiser la communication nationale et internationale du réseau pour promouvoir l'action dédiée à la création d'entreprises et la création d'emplois sur chacun des territoires sur lesquels nous sommes présents. La Fédération a vocation à valoriser les actions de l'ensemble du réseau et prendre la parole sur la cause entrepreneuriale. La Fédération a un devoir d'influence pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'accompagnement entrepreneurial bénévole et développer l'esprit d'entreprise auprès des pouvoirs publics et de ses parties prenantes.

- *Dialogue avec les pouvoirs publics*
- *Analyse, veille législative et politique et prises de positions*
- *Plaidoyer général pour le rayonnement de tout le secteur*
- *Campagne d'images et relations publiques*

Indépendants, nous sommes apolitiques, nous collaborons avec tous les acteurs de bonne volonté au service des femmes et des hommes, créateurs, développeurs, repreneurs d'entreprises au bénéfice de l'emploi dans nos territoires.

Nous sommes des **experts de l'accompagnement** et sommes ambitieux pour les projets que nous soutenons.

Le cœur de notre engagement : **faire grandir les entreprises et les pérenniser.**

Nous avons vocation à prendre soin de nos associations, de nos lauréats, de nos membres, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos régions.

La gratuité et la réciprocité guident notre action. La gratuité garantit notre impartialité. La réciprocité fait de nous les maillons d'une chaîne dédiée à la transmission. Cette réciprocité encourage nos lauréats à donner à leur tour.

Nous agissons avec **bienveillance et solidarité.**

Nous sommes un tiers de confiance attaché à l'éthique des affaires.

Nous œuvrons pour l'Humain, dans la proximité. Nous sommes des militants de l'entreprise en mouvement pour préparer nos entrepreneurs à l'avenir.

Par leur implication dans Réseau Entreprendre®, nos associations sont des acteurs territoriaux et nos membres bénévoles sont des **entrepreneurs engagés et responsables**. Ils soutiennent les initiatives économiques à impact positif guidées par les valeurs d'inclusion et d'altérité.

Chiffres généraux



15 000
chefs d'entreprise
engagés et solidaire
à travers le monde



10 000
chefs d'entreprise mobilisés pour
accompagner
et faire réussir de nouveaux entrepreneurs

20 800
entreprises accompagnées
depuis 1986



202 351
emplois créés
ou sauvegardés
depuis 1986

2 415 NOUVEAUX ENTREPRENEURS LAURÉATS TREMPLIN
(25% de Lauréates)

1 393
ENTREPRISES
LAUREATES EN 2025



Prêts d'honneur
engagés en 2025
25 millions d'€



65 associations
10 pays
144 implantations

13 000
PERSPECTIVES D'EMPLOIS
GÉNÉRÉES AU DÉMARRAGE

18 500
EMPLOIS PREVUS À 3 ANS



Total encours prêt
d'honneur
132 millions d'€



160 000
heures de bénévolat



Montant moyen de
financement par
projet
37 500 €

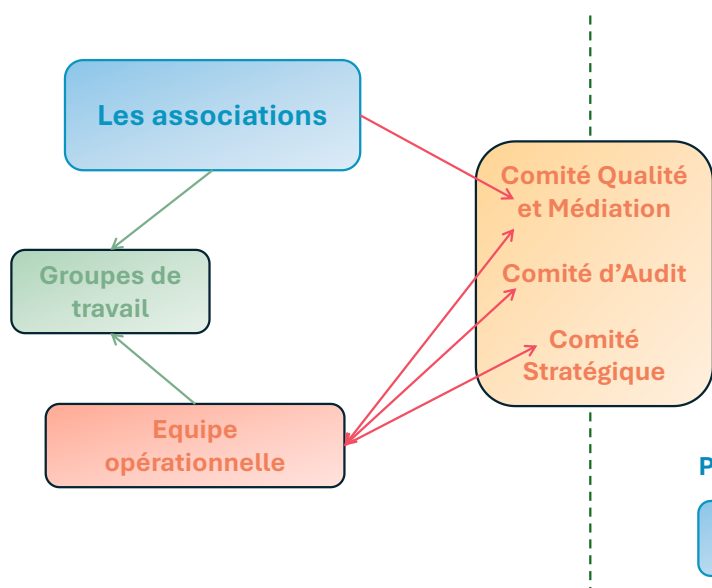
Les dates clés du développement

- **1986** André MULLIEZ crée Nord Entreprendre
- **1992** Des chefs d'entreprises portent la création de la 2^{ème} association en Rhône Alpes
- **1997** Naissance de Réseau Entreprendre® : les 6 premières associations se coordonnent et créent **La Fédération Réseau Entreprendre®**
- **2002** Réseau Entreprendre® accompagne aussi les Repreneurs
- **2003** Réseau Entreprendre® est reconnu d'utilité publique (ARUP)
- **2004** Des rencontres s'organisent sur le plan national
- **2013** Réseau Entreprendre® revisite ses méthodes pour offrir **l'excellence d'un accompagnement 100% chefs d'entreprise**
- **2014** Lancement du **programme croissance** pour accompagner les entreprises au-delà de 50 salariés
- **2015** Le réseau se mobilise pour bâtir le nouveau projet stratégique 2015-2020. Le nouveau référentiel de l'accompagnement individuel est décliné dans le réseau
- **2016** Le projet stratégique est en action. Célébration des 30 ans d'engagement et d'optimisme des chefs d'entreprise Réseau Entreprendre®
- **2020** La Fédération s'engage dans un processus de labellisation IDEAS et lance sa mise en conformité RGPD. Lancement du projet stratégique 2020-2025 avec comme axe majeur, prendre soin de nos communautés dans un monde qui change
- **2021** Poursuite de la démarche Impact et renforcement de l'entrepreneuriat féminin. Labélisation Qualiopi
- **2022** Labélisation IDEAS (fonctionnement de la gouvernance, gestion financière, démarche opérationnelle). Lancement du fonds Territoire destiné à lutter contre la déprise rurale.
- **2023** Le réseau dépasse les 10 000 membres qui participent à la transformation de nos territoires. Projet de solidarité internationale. Extension de l'annuaire digital des associations à tout le réseau international.
- **2024** Lancement de la Campagne Horizon 2030. Création d'un comité stratégique. Le réseau crée sa 140^{ème} implantation dans le monde. Nos entrepreneurs créent toujours plus d'emplois : 26 emplois à 5 ans en moyenne.
- **2025** Renouvellement du label IDEAS. Adoption de la vision à 5 ans Horizon 2030 avec un nouveau parcours d'accompagnement Horizon 2030. Le réseau compte 144 implantations. Pour la première fois, la part des reprises d'entreprises représente 32% de notre accompagnement.

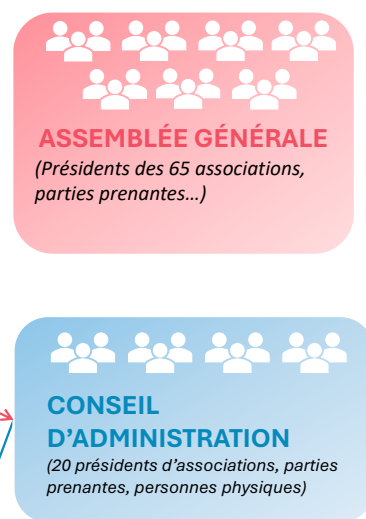
Gouvernance

Organisation des pouvoirs décisionnels et exécutifs de la Fédération

Pouvoir exécutif



Pouvoir décisionnel



Conseil d'Administration :

La Fédération est administrée par un conseil composé de 24 membres au moins, 30 au plus, élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration sera composé à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 avril 2026, de 18 associations, 2 personnes morales et 8 personnes physiques.

Les Associations affiliées à la Fédération Réseau Entreprendre® ayant adhéré à la Fédération devront toujours être majoritaire dans le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut créer, en tant que de besoin, des conseils ou comités ad hoc chargés de l'assister. Il définit un dispositif de contrôle interne en cohérence avec les délégations de pouvoirs données, et ayant pour mission de lui donner une assurance raisonnable que les activités sont menées dans le respect des valeurs du Réseau Entreprendre® ainsi que du projet fédéral et que les risques identifiés sont globalement maîtrisés.

Le Conseil d'Administration nomme un Comité spécialisé chargé de vérifier la réalité du contrôle interne. Il comprend au moins une personne qualifiée indépendante de l'association Fédération Réseau Entreprendre. Les salariés et le Président n'en font pas partie.

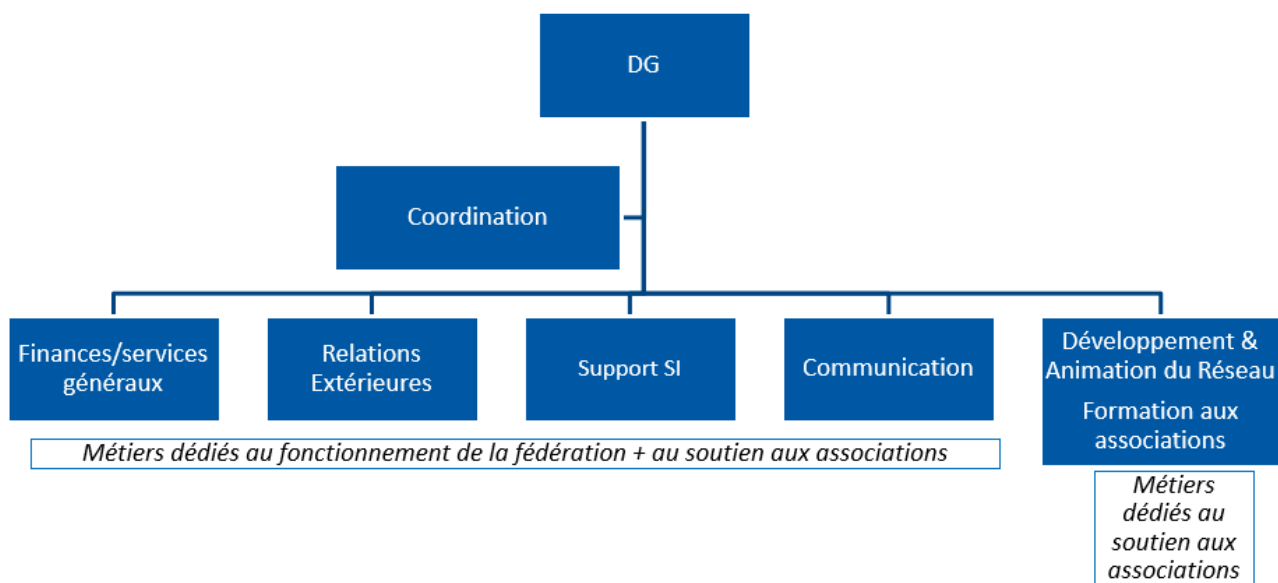
Bureau :

Dans la limite du tiers de son effectif, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un Bureau comprenant trois membres au moins, dont un Président et un Trésorier.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises par le Conseil d'Administration et suit l'exécution des délibérations.

Le Président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile.

Organigramme Opérationnel



Comité de Direction :

➤ Rôle du Comité de Direction :

- Proposer au Conseil d'Administration la stratégie de la Fédération ;
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie
- Monitorer le plan d'action ainsi que le projet stratégique
- Mettre en œuvre la politique Impact de Réseau Entreprendre et de la Fédération
- S'assurer de la conformité du budget
- Piloter les fonctions opérateurs, SI et la gestion des fonds

➤ Responsabilités et relations avec le Conseil d'Administration

Le Comité de direction rend compte au Conseil d'administration par la voie de son directeur général qui est invité au Conseil d'Administration.

➤ Composition :

- Le Directeur Général (assurant également la responsabilité du pôle Animation Réseau)
- La Directrice de la Formation
- La Directrice des Relations Extérieures
- Le Directeur Administratif et Financier
- Le Directeur des Systèmes d'Information
- La Directrice de la Communication

Comité d'audit :

Le Comité d'audit a pour objectif de veiller aux respects des bonnes pratiques de gouvernance, à leur maîtrise en étant le garant du respect et de la bonne diffusion des règles internes et des lois.

C'est un organe interne de contrôle chargé d'assurer une veille active sur la prévention des risques et le respect des règles de gouvernance

Le Conseil d'administration par la voie de son Président définit le dispositif de contrôle interne suivi par le comité d'audit spécialisé, chargé de vérifier les missions du contrôle interne en ayant une assurance que les activités sont gérées conformément à ses attentes. C'est-à-dire en appliquant des règles de bonne conduite dans le respect du projet associatif.

Composition et fonctionnement :

- Composé de 5 personnes dont un administrateur.
- Nommées par le Conseil d'Administration sur proposition du Président pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- Un membre peut être démissionnaire avant le terme de son mandat. Son remplacement sera acté par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Membres du comité d'audit :

- Patrick Brunet, Président Réseau Entreprendre® Mayenne
- Christophe Cornu, Directeur Réseau Entreprendre® Côte d'Opale
- Mariano Doittau, membre et administrateur de Réseau Entreprendre® Essonne et RE 93.
- Philippe Cornu, ex-Directeur du Marché des professionnels du Crédit Agricole

Recrutement en cours en 2026 pour intégrer une 5ème personne.

Fonctionnement :

- Il se réunit autant que de besoin et au moins 2 fois/an.
- Un compte-rendu est remis au Bureau
- Il établit en début d'année son plan de travail annuel qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation
- Il effectue un bilan des travaux réalisés une fois/an au Conseil d'Administration.

Méthodologie de travail du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit mis en place par le Conseil d'Administration a pour mission d'assister le Conseil d'Administration. Il l'alerte des défaillances constatées lors de la vérification de la pertinence du contrôle interne.

En 2025, le comité d'audit a consacré ses missions sur les axes suivants :

- Renforcer le pilotage des projets de la fédération et obtenir le renouvellement du label Ideas
- Améliorer les process et le suivi du FNI
- Mettre en place un contrôle de gestion analytique en réalisant un reporting des projets clés
- Contrôler la prise en charge des risques cyber par la Fédération

Comité Stratégique :

Le Comité Stratégique a vocation à conseiller le Président et le Directeur Général de la Fédération sur les orientations Stratégiques moyens et longs termes du Réseau et sur les méthodes d'accompagnement des porteurs de projets, expertise stratégique du réseau. Il permet ainsi au Directeur Général de définir les orientations qu'il proposera au Conseil d'Administration.

Constitution du comité :

Pour postuler au comité, il faut être Président d'association et avoir effectué un ou plusieurs accompagnements de lauréats.

Concernant les salariés, il faut a minima 2 ans d'expériences chez Réseau Entreprendre.

Les associations dont sont issus les membres du Comité Stratégique doivent être à jour de leurs cotisations.

Membres du comité stratégique :

- Jean-François Nardot, Président de la Fédération Réseau Entreprendre®
- Olivier Lamarque, Directeur Général de la Fédération Réseau Entreprendre®
- Benoît Tesson, Président Réseau Entreprendre® Paris
- Emmanuel Sertain, Président Réseau Entreprendre® Rhône Durance
- Claire Péault, Directrice Réseau Entreprendre® Vendée
- Christophe Cornu, Directeur Réseau Entreprendre® Côte d'Opale
- Viviane Mols, Directrice de Réseau Entreprendre® Maine et Loire
- Patrick Brunet, Président Réseau Entreprendre® Mayenne
- Mariano Doitteau, Administrateur Réseau Entreprendre® 93 et Réseau Entreprendre® Essonne
- Julien Bosch, Président Réseau Entreprendre® Occitanie Méditerranée
- Philippe Cornu, ex-Directeur du Marché des professionnels du Crédit Agricole, bénévole Fédération
- 2 délégués Territoriaux, tournants

Fonctionnement du comité stratégique

Le Comité discute des orientations stratégiques, des axes de développement, des problématiques métiers au sein de réseau, du positionnement du Réseau dans l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat.

Il peut s'emparer des problématiques entrepreneuriales pour les confronter aux missions de Réseau Entreprendre® afin d'adapter ces dernières aux besoins de l'entrepreneur.

Il réfléchit aux problématiques d'accompagnement pour mieux appréhender les enjeux métier qui en

découlent afin de statuer sur les pratiques métiers si nécessaire.

Les membres du comité s'organisent pour faire remonter les besoins ou les suggestions des associations.

Le Comité propose la priorisation des idées destinées à être intégrées dans le plan d'actions de la Fédération qui sera voté par le Conseil d'Administration.

Comité Qualité et Médiation :

Le **comité Qualité et Médiation** est un Comité indépendant qui rapporte au Conseil d'Administration de la Fédération. Ses interventions sont dédiées aux associations et salariés du Réseau Entreprendre®. Il est le pendant du comité d'Audit mais dédié au réseau.

Il est guidé par les principes de bienveillance et veille au maintien de transparence, d'excellence et de sa culture éthique au sein de l'ensemble des associations affiliées.

Il peut intervenir pour recueillir en toute confidentialité les alertes spontanées des salariés notamment en ce qui concerne le harcèlement, la corruption, les risques psychosociaux graves non traités, les conflits d'intérêt, ainsi que tout problème d'éthique en lien avec la charte éthique de Réseau Entreprendre®.

Le **comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® a pour mission de :

- Intervenir de manière indépendante au sein des associations Réseau Entreprendre®, en se concentrant particulièrement sur les sujets de gouvernance de ces associations.
- Identifier les écarts de règles métier ou de gestion préjudiciables à la réputation du réseau ou des associations affiliées.
- Prévenir les litiges survenant au sein de Réseau Entreprendre®, notamment en ce qui concerne le harcèlement, la corruption, les risques psychosociaux graves non traités, les conflits d'intérêt, ainsi que tout problème d'éthique en lien avec la charte éthique de Réseau Entreprendre®.

Constitution du comité et durée du mandat :

Le **Comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® est composé de membres sélectionnés parmi les anciens présidents d'associations Réseau Entreprendre®, les membres ou les anciens salariés de l'organisation. L'absence de lien électif ou salarial garantit l'indépendance du comité. La composition du comité est validée par le Conseil d'administration de la Fédération Réseau Entreprendre®.

Les membres du **Comité Qualité et Médiation** de la Fédération Réseau Entreprendre® sont nommés pour une durée de quatre ans, pouvant être reconduits une fois sous réserve de validation par le Conseil d'administration.

Membres du comité Qualité et Médiation :

- Olivier de la Chevasnerie, ancien Président de la Fédération Réseau Entreprendre®
- Béatrice de Montille, ancienne Présidente de Réseau Entreprendre® Rhône
- Antoine Gérard, ancien Président de Réseau Entreprendre® Franche-Comté
- Renan Ayrault, ancien Président de Réseau Entreprendre® Essonne

Fonctionnement du comité Qualité et Médiation :

Le **comité Qualité et Médiation** peut être saisi par le Président, le Directeur Général, le Bureau de la Fédération, son Conseil d'Administration, les collaborateurs et les partenaires du réseau qui constateraient des écarts graves avec les lois françaises, la charte éthique Réseau Entreprendre® ou les règles métiers.

À cette fin, une adresse mail de référence est mise à disposition qui permettra de le contacter (comitequalitemediation@reseau-entreprendre.org).

Le Comité pourra être saisi pour effectuer un diagnostic de la saisine et/ou assurer une mission de médiation.

Le Comité réalise ses examens et enquêtes en toute indépendance. Il rend ses conclusions au bureau de la Fédération. Ces conclusions seront partagées avec le Conseil d'administration si elles engagent la réputation du réseau, la pérennité de l'association concernée ou si le Comité considère un cas de crise devant mobiliser la gouvernance de la Fédération.

Il rend compte au Conseil d'administration une fois par an.

Notre vision Horizon 2030

La vision à 5 ans : un nouvel élan pour accompagner nos entrepreneurs dans un monde qui change.

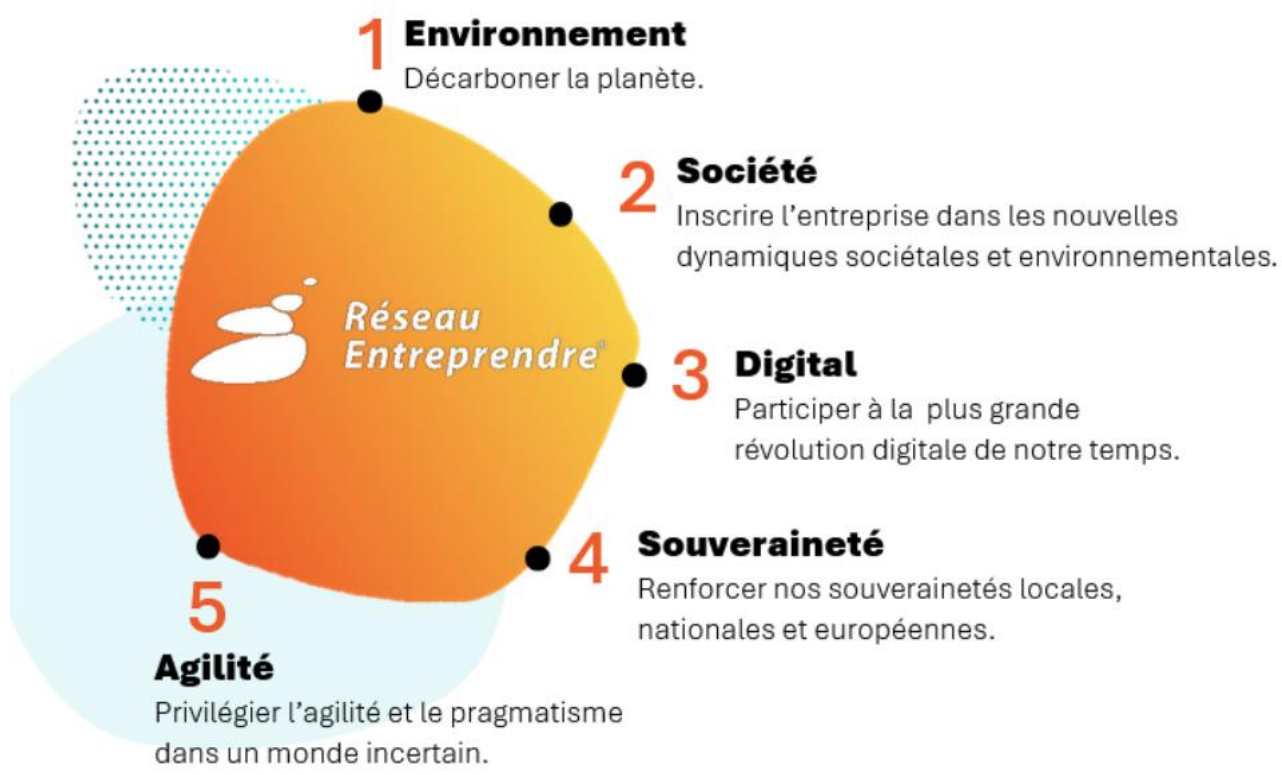
Nous organisons notre accompagnement pour le rendre plus agile, plus personnalisable. Il est construit pour répondre aux enjeux de notre époque.

Nous repositionnons également notre intervention en valorisant notre accompagnement amont, un accompagnement à part entière. Nous offrirons désormais 2 cycles d'accompagnement différents.

Nous sommes devenus des communautés d'entrepreneurs et nous nous devons d'avoir des réponses pour chaque stade de la vie d'entrepreneur : Création, Reprise, Croissance, Difficultés, Transmission.

Nous avons identifié 5 enjeux auxquels sont confrontés les entrepreneurs aujourd'hui et auxquels répond Horizon 2030:

- **Environnement** : Décarboner la planète : défi pour chacun d'entre nous, principal enjeu mondial (*réponses H2030 : programme impact intégré à l'accompagnement, formations*)
- **Société** : Inscrire l'entreprise dans les nouvelles dynamiques sociétales et environnementales. Face aux injonctions diverses des clients, des salariés, des pouvoirs publics, nous voulons aider l'entrepreneur à réécrire son récit (*réponses H2030 : modules d'expertises raison d'être, leadership, impact, gouvernance*).
- **Digital** : Participer à la plus grande révolution digitale de notre temps qui est l'IA en acculturant nos entrepreneurs (*réponses H2030 : module d'expertise IA*).
- **Agilité** : Privilégier l'agilité et le pragmatisme dans un monde incertain. Dans un monde en transformation face à la multiplicité des cycles et des crises, on veut aider l'entrepreneur à cultiver l'agilité et l'accueil de la nouveauté (*réponses H2030 : tous les modules d'expertises + accompagnement inversé + double accompagnement + comité de suivi annuel + clubs*).
- **Souveraineté** : Renforcer nos souverainetés locales, nationales et européennes (*réponses H2030 : parcours reprise + tous nos accompagnements + module d'expertise transmission + Talents d'Avenir*)



2 – ACTIONS 2025 et RAPPORT DE GESTION

PLAN D’ACTIONS 2025 :

Notre accompagnement doit renforcer la posture de l’entrepreneur qui peut être fragilisée par un monde de plus en plus volatile et incertain. Le plan d’actions 2025 tient compte de cette évolution sensible et notre positionnement s’inscrit dans le cadre d’Horizon 2030.

Nous voulons donc renforcer notre ambition en revisitant nos basiques :

- Acteur de référence de l’accompagnement
- Acteur central des territoires
- Acteur engagé du changement sociétal et climatique pour toute notre communauté

Cela ne peut se réussir qu’avec la totale implication de :

- Nos membres dont il nous revient d’alimenter le sentiment d’appartenance
- Nos collaborateurs que nous devons continuer à former et à manager dans un cadre qui incarne nos valeurs.

Renforcer les parcours et les programmes d’accompagnement

- Définir la vision à 5 ans « Horizon 2030 »

La Fédération est engagée dans une grande démarche consultative intégrant ces parties prenantes afin de définir une vision stratégique à 5 ans. Cette démarche a été engagée en 2024 avec la mise en place d'une étude sociologique et d'une plateforme consultative pour prendre en compte les propositions de tous les acteurs de Réseau Entreprendre®.

Plusieurs événements importants ont scandé cette consultation avec des journées de travail dédiées aux directeurs, au bureau, au Conseil d'administration notamment. L'assemblée Générale a adopté ce plan de 5 ans en 2025.

- Actualiser l’accompagnement

La mise à jour de l'accompagnement apporté par Réseau Entreprendre® sera un des piliers d’Horizon 2030. L'intervention de notre réseau contribue à renforcer la robustesse des entrepreneurs qui l'accompagne. Dans un monde incertain il convient de renforcer également l'agilité de nos entrepreneurs et d'adapter cet accompagnement aux attentes des générations nouvelles.

Il convient également d'intégrer de manière plus forte, l'impact dans nos méthodes d'accompagnement. Cela pourra aussi se traduire par des évolutions sémantiques permettant de caractériser les changements apportés mais aussi par des évolutions digitales permettant de systématiser dans nos processus métier les innovations de l'accompagnement.

- Mettre en place un programme pour prendre en compte la santé du dirigeant

Le monde change, les cycles économiques sont de plus en plus courts, l’incertain définit le quotidien de l’entrepreneur en créant un risque qu’il convient de prendre en compte.

Nous devons sensibiliser l’entrepreneur aux risques qu’il convient de traiter car un entrepreneur en mauvaise santé gage la pérennité de son entreprise.

Nous avons donc décidé de mettre en place un programme permettant de sensibiliser mais aussi d’évaluer la santé de l’entrepreneur de manière à l’accompagner sur ce terrain qui prend une importance nouvelle dans un monde de plus en plus volatile.

- Renforcer le sentiment d'appartenance des membres

A côté de l'animation des lauréats, nous constatons que notre communauté de membres nécessite également une animation renforcée sans tomber dans la contrepartie. Nous allons d'une part travailler sur des éléments de promotion permettant de valoriser le sentiment d'appartenance et également sur des outils permettant d'animer encore davantage notre communauté.

Nous constatons que notre réseau est de plus en plus un refuge pour les entrepreneurs qui se questionnent et qui se rassurent dans des processus d'échanges et de codéveloppement.

Nous allons poursuivre le renforcement de ces communautés au travers d'événements dédiés et inspirants.

- Renforcer notre programme d'animation des membres

Nous avons développé un guide du recrutement des membres. En complément de la stratégie de renforcement de l'accompagnement, nous voulons renforcer nos savoir-faire sur l'animation des membres en mettant à disposition du réseau un guide des bonnes pratiques d'animation. Cette démarche rentre dans notre programme d'accompagnement des entrepreneurs afin de stimuler leur optimisme. Réseau Entreprendre® est un espace de plaisir partagé pour ses membres.

Développer les compétences du réseau

- Ressources Humaines : Promouvoir une charte du management selon nos valeurs

Nous avons initié depuis 3 ans la formalisation de plusieurs outils de gestion RH :

- Des plans d'intégration type
- Des fiches de poste type
- Des entretiens annuels pour le réseau
- Des outils de recrutement mutualisé au travers d'un site internet
- Des outils d'attractivités avec la marque employeur
- Une politique d'animation permettant de stabiliser les collaborateurs dans leur poste sans limites de durée

Aujourd'hui nous apportons l'outil nouveau avec une charte du management permettant de donner à chaque directeur les clés du management et la posture adoptée car nous souhaitons appliquer un management cohérent avec nos valeurs.

Nous rédigeons une charte du management qui correspond aux 5 valeurs qui sont le ciment de notre réseau.

- SI : Intégrer l'IA dans nos outils métiers, étape 1

A l'image des entrepreneurs, Réseau Entreprendre® ne doit pas rester à l'écart de cette révolution digitale. Nous voulons être le premier réseau d'accompagnement à intégrer l'intelligence artificielle dans nos outils. Nous avons initié une démarche pour que les collaborateurs de Réseau Entreprendre® puissent systématiser l'usage de l'intelligence artificielle dans leur quotidien. La première étape consistera à interroger nos bases de données métier avec l'assistance de l'intelligence artificielle afin de disposer de réponses documentées et pertinentes.

- Métier : digitaliser l'accompagnement amont et les adhésions des membres

Parmi les chantiers digitaux que nous lançons il faut mentionner la mise en place d'un outil digitalisé pour gérer les adhésions et également pour gérer l'accompagnement amont.

Cet outil doit venir enrichir notre ERP et compléter dans un processus digital, global l'ensemble du métier de Réseau Entreprendre®. Nous visons ainsi à simplifier notre démarche et mutualiser l'information.

- [Formation : socle de base obligatoire pour les nouveaux arrivants.](#)

Nous voulons mettre en place dans le cadre de notre processus d'intégration une formation systématique des nouveaux arrivants permettant d'intégrer au cours des 3 premiers mois :

- La cybersécurité
- La manipulation de notre ERP
- Les règles éthiques liées au respect de l'article 238 bis 4, garantissant la reconnaissance d'intérêt général

La mise en place progressive de cette démarche permettra à la fois de diminuer les risques et d'accroître la prise en main rapide des responsabilités selon les règles métier.

- [Partager les liens créés grâce à Cap Créa](#)

Nous continuerons à valoriser le collectif pour afficher l'ambition d'un accompagnement gage de réussite pour nos entrepreneurs. Nous poursuivrons l'approfondissement des contacts personnalisés avec des réseaux membres du collectif Cap Créa. Nous avons déjà conclu des accords avec France Active, 60000 rebonds,... Depuis juin 2024, nous construisons un parcours d'accompagnement dédié aux entrepreneurs issus des QPV avec un outil dédié : "Comex de poche".

Le Comex de poche est un appui, une ressource et un soutien pour l'entrepreneur : il l'aide à se poser les bonnes questions, à prendre le recul nécessaire afin de définir la bonne stratégie à adopter.

Renforcer les expertises de la Fédération

- [Engager la Fédération dans un process de labellisation RSE](#)

La responsabilité environnementale et sociétale sera également un des piliers de la vision 2030. Une démarche extrêmement engageante a déjà été initiée depuis 2020 positionnant Réseau Entreprendre® comme le réseau le plus avancé sur ces sujets.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos entrepreneurs ont intégré la responsabilité sociale et environnementale dans leurs enjeux stratégiques et la gestion de leurs entreprises.

La Fédération souhaite conserver un temps d'avance sur ces sujets essentiels. C'est à ce titre qu'elle engage une démarche de labellisation en 2026 avec l'ambition d'être labélisé en fin d'année.

- [Renouveler la labellisation IDEAS pour 3 ans](#)

La Fédération fonctionne depuis 3 ans selon les 90 bonnes pratiques définies par le label IDEAS. Cela concerne à la fois le pilotage des opérations, les finances ainsi que la gouvernance de la Fédération.

Au terme des 3 premières années de mise en œuvre et d'implémentation de ces pratiques un nouveau processus de labellisation est entamé. L'obtention du nouveau label a été obtenue en fin d'année 2025

- [Former le nouveau bureau](#)

Il y a eu le changement de Président en 2025, dès lors un nouveau bureau a été mis en place pour conduire

les travaux de la Fédération.

Nous constatons qu'il est nécessaire de former les membres du bureau aux outils de pilotage qui ont largement progressé avec le label IDEAS.

Il faut également faire comprendre au bureau les enjeux de notre réseau ainsi que faire connaître la vision 2030 qui aura été votée en assemblée générale.

- [Rationaliser nos box ressources](#)

Nous avons migré l'ensemble de nos données sur les SharePoint Microsoft et avons développé beaucoup d'outils qui sont aujourd'hui consultables. Il convient de les rassembler de manière rationnelle ce qui permettra également à notre outil d'intelligence artificielle de mieux fonctionner.

Développer l'image du réseau et ses ressources

- [Etude d'impact et panorama](#)

Nous avons réalisé en 2023 la première étude d'impact de notre réseau. Celle-ci nous était demandée à la fois par nos financeurs (Fondation Entreprendre) et par notre label (IDEAS).

Elle nous a permis de mieux mesurer notre impact et le niveau d'intervention de la fédération auprès de son réseau sur les missions qui constitue le projet associatif de la fédération réseau entreprendre..

Nous réaliserons également l'étude panorama qui permet de prendre une photo à l'instant T de nos acteurs : membres et lauréats. Cette étude nous donne le profil actualisé de nos membres et de nos lauréats

- [Campagne accompagnement](#)

Nous avons en préparation une grande campagne sur l'accompagnement. L'objectif est de valoriser les vertus de l'accompagnement et de montrer à quel point l'entrepreneuriat est également une aventure collective dans laquelle on peut tisser des liens, créer de la co construction, intégrer nouvelles dynamiques et exprimer un projet de vie dans lequel on se reconnaît et on s'épanouit.

Il s'agit d'encourager le passage à l'acte montrant qu'un projet entrepreneurial permet d'aligner ses idéaux avec ses actes. Cette campagne interviendra sur les réseaux sociaux ainsi que dans les associations de notre réseau. Elle contribuera également à développer le sentiment d'appartenance.

- [Campagne Horizon 2030](#)

L'aboutissement de la vision horizon 2030 doit s'appuyer sur la réalisation d'une campagne de communication favorisant le nouveau positionnement de notre réseau. Il y a donc à la fois un objectif de communication externe et de communication interne.

Il est probable que la raison d'être de notre communauté évolue à cette occasion. Il sera important d'en faire la promotion largement.

RAPPORT de GESTION et d'ACTIVITES du Conseil d'Administration établi
sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les résolutions présentées par votre Conseil d'Administration et ayant pour objet d'approuver les comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

En 2025, Réseau Entreprendre :

- Confirme son **rôle central** dans l'accompagnement entrepreneurial en France.
- Renforce son **ancrage territorial** avec de nouvelles ambitions régionales.
- Accélère sur des thèmes structurants : **RSE, reprise d'entreprise, entrepreneuriat féminin, croissance durable.**
- Affiche des résultats solides : **emplois créés ou maintenus, fort taux de survie, financements importants.**

L'année 2025 a été marquée par la réforme comptable notamment la réforme du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges et le reclassement des refacturations. Le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et charges directement liés à un **évènement majeur inhabituel**.

L'Autorité des normes comptables a adopté un règlement relatif à la modernisation des états financiers (Règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, ...

L'ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 a également été homologué par le ministère (JO du 30 décembre 2023). Ce règlement vise à mettre à jour plusieurs règlements de l'ANC par rapport aux modifications apportées au plan comptable général.

En ce qui concerne les personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations, fondations, fonds de dotations, entre autres), les deux mesures les plus marquantes de ce règlement sont :

- ✓ Réforme du résultat exceptionnel
- ✓ Suppression des transferts de charges

Les comparatifs sont rétrécis au global au niveau du résultat d'exploitation. Cette année, le résultat exceptionnel est nul. La Fédération ne comptabilise aucuns produits et charges liés à un **évènement majeur inhabituel**.

DONNEES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2025

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025
Ressources d'exploitation		
Partenariats privés	1 108	1 207
<i>dont Fondation Entreprendre</i>	800	800
<i>dont Partenaires</i>	308	407
Subventions publiques	1 295	1 401
<i>dont BPI</i>	1 045	1 045
<i>dont FSE</i>	250	356
Cotisations Associations	787	807
Refacturations Réseau	363	364
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	2 144	2 200
Autres Achats et Charges Externes	1 283	1 337
Autres dépenses d'exploitation	720	871
Résultat d'exploitation	21	2
Résultat Financier	37	21
Résultat Net	18	1
Immobilisations Incorporelles	272	303
Immobilisations Corporelles	49	48
Immobilisations Financières	1 858	2 068
Actif court terme	1 732	1 580
Actif disponible	4 683	4 445
Capitaux Propres	5 523	5 524
<i>dont</i>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 270	1 270
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 167	3 116
<i>Réserves, report, résultat</i>	1 086	1 138
Fonds dédiés, Provisions pour R&C	1 086	1 076
Passif court terme	1 970	1 838
Dettes financières	16	6
<i>Ratio d'endettement</i>	0,3%	0,1%
<i>Ratio d'endettement (hors FP avec droit de reprise)</i>	0,7%	0,2%

Concernant les données du Bilan :

Les données au 31 décembre 2025 font ressortir un total net de bilan de 8.443.615 euros.

A l'actif, elles reprennent la valeur nette de nos immobilisations pour 2,42 M€ et englobe notamment :

- Des immobilisations incorporelles pour 303 K€ dont 91 K€ liés au nouveau système informatique (refonte my Pilote, RE Connect,...)
- Des immobilisations corporelles pour 48 K€ qui reprennent principalement l'évolution de nos outils informatiques et logiciels.
- Des immobilisations financières pour 2 M€ constituées principalement de prêts liés au programme Innotech, aux prêts ANBER, ainsi que le prêt lié à l'aménagement des bureaux.

L'actif court terme pour 1,6 M€ vs 1,73 M€ reprend principalement les créances :

- de nos associations nationales pour 558 K€ et internationales pour 207 K€, provisionnées à hauteur de 258 K€ (97 K€ Nat et 161 K€ Inter.)
- de nos partenaires pour 329 K€,
- et d'autres créances et CCA pour 820 K€ provisionnées à hauteur de 78 K€

L'évolution de l'actif disponible (4 445 vs 4 683) qui intègre la trésorerie des fonds (INNOV, ANBER et RENAULT) que la Fédération a en gestion s'explique notamment par :

- un délai de règlement fournisseur plus court (63 jours vs 67 jours en 2024) notamment dû aux paiements effectués avant la migration sur notre nouveau logiciel comptable.
- Le versement soutenu du fonds INNOV aux associations dont les lauréats innovent, ainsi que des versements relatifs aux fonds Renault et Anber.

La part de trésorerie de la Fédération de 2,6 M€ vs 2,3 M€ est en hausse au 31 décembre 2025 en raison du paiement d'un financeur en octobre 2025 d'un montant équivalent à deux années de subventions.

Trésorerie au 31 décembre 2025		Rappel n-1
Fonctionnement	65 040	87 788
Placement	2 618 241	2 255 372
Innov	1 489 982	1 877 481
Anber	259 982	311 535
Renault	11 739	151 126
	4 444 984	4 683 303

Trésor. Fédération	2 683 281	2 343 160
---------------------------	------------------	------------------

Au passif, le total des fonds propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2024.

Les Fonds propres se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,1 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV. Ils intègrent le montant de la casse constaté sur les entreprises lauréates ayant été liquidées.
- Des fonds propres sans droit de reprise pour 1,3 M€ sans évolution.
- Des réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,14 M€ vs 1,08 M€ en 2024.

Les fonds dédiés (663 K€) reprennent les fonds ANBER, Renault et fonds territoires Anber

Les provisions pour R&C reprennent une provision FSE relative à la publicité (102 K€), la provision annuelle IDR (108 K€) ainsi que des provisions pour litiges.

Le passif court terme à hauteur de 1,838 M€ vs 1,970 M€ en 2024 reprend notamment :

- nos dettes fournisseurs pour 226 K€ vs 235 K€
- nos dettes fiscales et sociales pour 476 K€ vs 519 K€
- d'autres dettes pour 714 K€ vs 825 K€ (versement et engagement des prêts FNI, avances de trésorerie aux associations)
- une avance reçue de 356 K€ représentant 30% de l'appel à projet de la DGEFP (FSE).

Les dettes financières de la Fédération pour 6 K€ (versus 16 K€ en 2023) sont matérialisées par un crédit bancaire contracté en 2022 pour le financement de l'aménagement du nouveau siège social à Marcq-en-Baroeul (59). La dernière échéance est prévue en juillet 2026.

Le taux d'endettement (dettes financières / fonds propres) ressort à 0,1%.

Concernant les données du compte de résultat.

Les **produits d'exploitation pour 4,4 M€** intègrent :

- Les Subventions publiques pour 1,4 M€
 - Convention BPI de 1 M€ et une enveloppe pour le programme Territoires de 45 K€ qui participe au développement d'entreprises et d'emplois dans des zones moins favorisées économiquement. Versée à Réseau Entreprendre® Champagne Ardennes, Loire Vallée et Seine et Marne (15 K€ chacune)
 - Subvention FSE pour 356 K€.
- Les Partenariats privés pour 1,2 M€
 - Fondation Entreprendre pour 800 K€ vs 800 K€ en 2024
 - Partenaires pour 407 K€ vs 307 K€ en 2024. 2025 aura enregistré la signature de 3 nouveaux partenaires (Stellantis 48, Crédit Coopératif 30, FNBP 15)
- Les Cotisations des associations pour 807 K€. Le calcul reste inchangé (787 000€ en 2024). Il est le reflet de l'évolution des produits d'exploitation des associations Réseau Entreprendre et de l'augmentation du nombre de membres.
 - Cot. Nat : 751 K€ vs 731 K€. Encaissement 12/2025 : 54% vs 57%
 - Cot. Inter : 56 K€ vs 56 K€. Encaissement 12/2025 : 19% vs 40%
- Les Produits des activités annexes pour 364 K€ reprennent les cotisations SI (280 K€ vs 267K€) et les refacturations de prestations aux associations.
- Les reprises pour 474 K€

- Enfin, les collectes et dons pour 158 K€ reprennent les montants des dons IFI réceptionnés par la Fédération et dons à redistribuer aux associations locales

La hausse des produits d'exploitation intègre les mouvements comptables relatifs à la réforme comptable (111 K€) et notamment le retraitement de la reprise de provision lié aux conditions publicitaires du fonds FSE pour 105 K€ habituellement passée en exceptionnel.

A périmètre constant (hors impact réforme comptable), les produits d'exploitation ressortent à 4,3 M€ soit une hausse de 3%.

Les subventions ont permis de :

- financer la continuité du plan stratégique,
- de poursuivre le développement de nos programmes thématiques,
- de poursuivre l'animation, la professionnalisation et la formation du Réseau.
- Elles permettent enfin de financer nos dépenses informatiques (*par le développement d'outils répondant aux exigences en matière de sécurité mais aussi le développement et l'amélioration de notre CRM*)

L'implication des partenaires financiers a été réalisée avec un souci de coordination permettant de mettre en synergie les compétences de chacun. Ce travail collaboratif a permis de développer la politique de Réseau Entreprendre en faveur de l'entrepreneuriat au niveau national et international.

Les **charges d'exploitation pour 4,4 M€** reprennent cinq grandes masses de frais :

- Les frais de personnel pour 2.200 K€ (2.144 K€ en 2024). *La hausse provient de la prise en compte de 2 CDD (SI et Relations institutionnelles)* L'exercice 2025 intègre deux entrées et deux sorties de collaborateurs. *L'effectif de la Fédération au 31 décembre 2025 est de 27 collaborateurs (vs 25 collaborateurs) dont 1 alternant.*
- Les frais généraux pour 1 337 K€ contre 1 283 K€ en 2024 repris au paragraphe Détail des autres charges et charges externes
- Les impôts et taxes pour 177 K€ en évolution par rapport à 2024 (159K€). Ils comprennent la taxe sur les salaires pour 154 K€ (144 K€) et les taxes de formation pour 23 K€ (15 K€). La hausse est due au recrutement réalisés sur l'exercice.
- Les amortissements et provisions pour 497 K€ (415 K€) . Ils tiennent compte :
 - les amortissements pour 112 K€ qui intègrent les coûts de développement informatique
 - de l'intégration d'une provision sur la publicité FSE de 102 K€ (habituellement passée en exceptionnel) est consécutive à la réforme comptable 2025
 - Les provisions sur créances,
- Enfin les autres charges pour 197 K€ reprennent les dons IFI reçus et reversés aux associations ainsi que les versements reçus de partenaires pour les associations (18 K€).

A périmètre constant (hors impact réforme comptable), les charges d'exploitation ressortent à 4,3 M€ soit une hausse de 2,9%.

Les frais de personnel représentent 50% de nos Charges d'exploitation.

La stabilisation de nos équipes permet de structurer notre présence auprès des associations en leur proposant des formations et animations adaptées. Le renforcement humain sur la partie support au sein du

pôle « système d'information » vise à améliorer l'expérience utilisateur, à réduire les sollicitations et à améliorer la cybersécurité.

Les équipes forment plusieurs centaines de salariés ou bénévoles au savoir-faire Réseau Entreprendre au travers de séminaires, ateliers, Q&P, rencontres et programmes d'intégration. En 2025, près de 1 500 heures de formation ont été dispensées par les équipes internes.

Le volume des charges salariales reflète l'effort de la Fédération de se consacrer à des sujets en ligne avec son objet associatif :

- **L'animation et la mise en réseau des associations locales** par l'animation de groupes de travail sectoriels et thématiques (ex. : clubs, ateliers, commissions), le partage des bonnes pratiques entre associations, la diffusion d'informations, les analyses et ressources au sein du réseau, le conseil aux associations régionales pour renforcer leur fonctionnement et cohérence.
Ces actions garantissent la cohésion, la qualité et la montée en compétences de l'ensemble du réseau national et international.
- **La conception et le pilotage de programmes & projets** destinés à soutenir les orientations stratégiques des associations locales, la mise en œuvre et l'animation de programmes collectifs pour les entrepreneurs ou pour les équipes du réseau, le pilotage de campagnes, dispositifs ou projets transverses (impact, croissance, professionnalisation...).
Ces missions permettent d'uniformiser et d'enrichir l'offre d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.
- La Fédération **conçoit, administre et développe les outils informatiques** du réseau (SI, plateformes, outils de gestion), **centralise la gestion du système d'information** garantissant une cohérence professionnelle entre les associations.
Cet appui technique est essentiel pour un fonctionnement efficace du réseau.
- La **mise en réseau et l'animation**. Dans la continuité des années passées, la fédération a poursuivi le déploiement conformément à son plan d'action, de sa politique de formation destinée à poursuivre la professionnalisation de son réseau et l'adaptation au monde qui change.
- La Fédération a continué sa présence à l'**internationale** en soutenant et accompagnant les implantations et accélérer le déploiement des programmes via une professionnalisation des équipes locales.
- Parce que les réformes nous imposent de nouvelles règles et normes comptables (réforme 2025), la Fédération accompagne et propose des sessions « Quick & Pratique » tout en **accompagnant les associations** dans le choix de leur nouvel outil comptable. Elle propose un accompagnement individuel afin de rendre autonome l'association.

Concernant les charges d'exploitation, elles reprennent notamment les **coûts informatiques**.

La Fédération centralise et gère le Système d'information de Réseau Entreprendre. Comme les années passées, elle a consacré 11% de son budget à cette mission.

Les équipes de la Fédération poursuivent le développement et la maintenance du système d'information du réseau par :

- Le développement d'outils internes pour 65 associations + 9 pays,
- La maintenance corrective et évolutive,
- La montée en puissance des outils collaboratifs (CRM, SI métier, plateformes internes),
- L'hébergement, cybersécurité, la gestion des serveurs.

Plus le réseau s'étend et se professionnalise, plus ces besoins augmentent.

Les investissements importants (humains et matériels) sont entièrement pris en charge par la Fédération. Les associations ne supportent pas ces coûts, c'est un effort pour la Fédération dont l'objectif est d'apporter des changements informatiques de l'ensemble du réseau sans impact financier pour les associations.

Le traitement interne de la gestion de tickets débuté en 2023 a permis de diminuer le nombre de tickets dont le volume en 2025 a atteint 1 923 tickets. Rappelons qu'il était de 1 923 tickets en 2024 et de 2 231 en 2023.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 903€ vs 21 037€ au 31 décembre 2024.

Le résultat financier de 21 210 € reprend notamment :

- les projets liés au programme d'innovation, avec notamment la constatation de provisions pour risques de défaillance calculée en fonction des remontées des météo des associations.
- des intérêts des emprunts
- des revenus financiers de nos placements pour 95 K€ (139 K€)

Après prise en compte d'impôts sur produits financiers pour 22 K€, l'année 2025 se traduit par un **excédent de 712,14 euros** contre 17 744,95 euros en 2024.

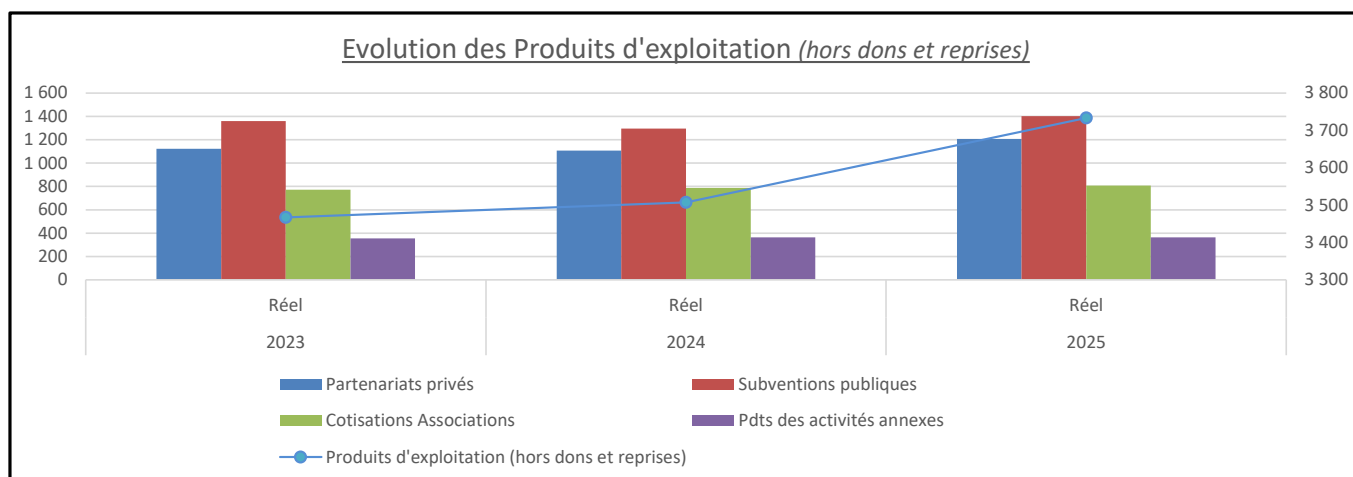
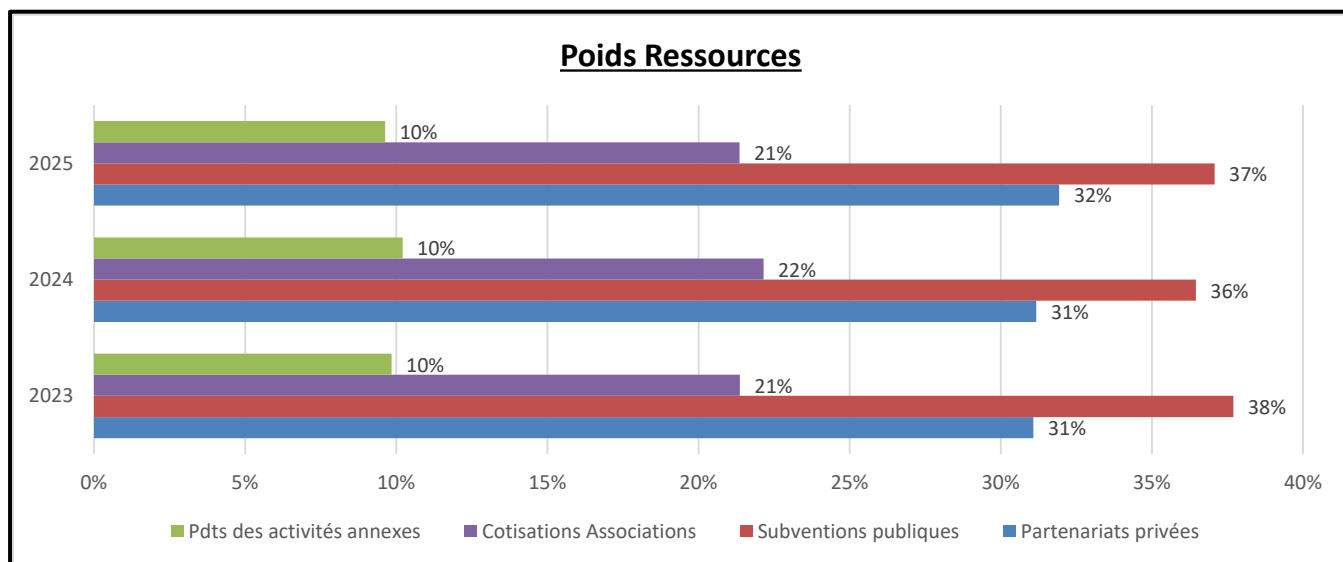
Sociétés contrôlées et participations :

Néant

Prises de participation ou prises de contrôle :

Néant

Activité Economique et Financière

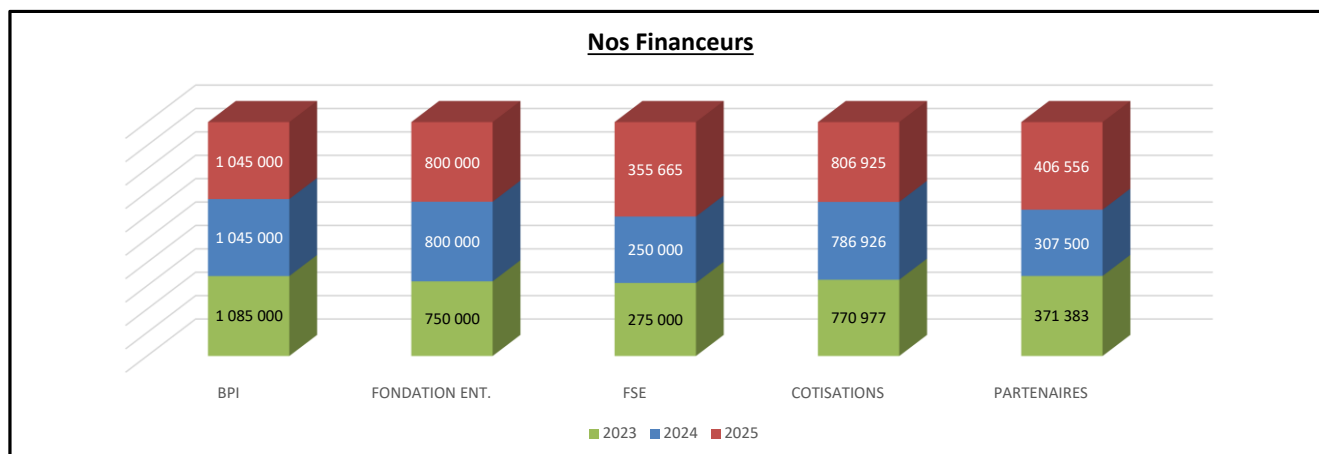


Sur les trois années représentées, on assiste à une légère variation de nos partenaires privés avec une moyenne sur les trois dernières années de 1,145 M€ mais davantage marquée en 2025 puisque nos partenaires privés (hors Fondation Entreprendre) sont passés de 307 K€ à 407 K€. La subvention de la Fondation Entreprendre de 800K€ en 2025 a été renouvelée à ce même niveau pour la période triennale 2026/2028.

La convention du FSE a été signée dans les conditions prévues en 2022. Réception d'un acompte de 30%, soit 355 k€, concernant les années 2022 à 2024. Pas de nouveau versement en 2024. Sur 2025, l'Association a reçu 549 k€ au titre de 2022-2023.

Au titre de 2025, une subvention de 331 k€ a été constatée en produit à recevoir.

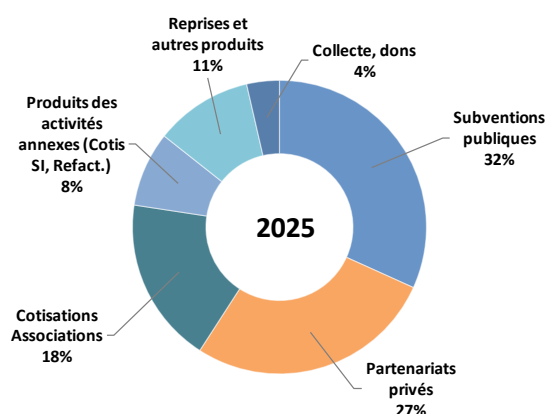
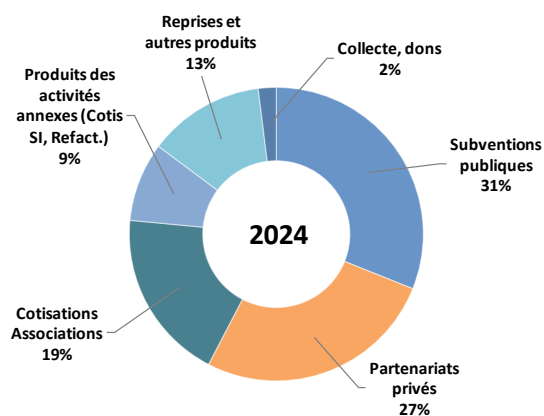
Répartition et poids des financeurs



La subvention BPI en 2023 intégrait une subvention pour la Biennale de Saint Etienne.

La convention FSE a été signée dans les conditions prévues en 2022. Réception d'un acompte de 30%, soit 355 k€, concernant les années 2022 à 2024. Sur l'année 2025, la Fédération a reçu 549 k€ au titre de 2022-2023. Au titre de 2025, une subvention de 350 k€ a été constatée en produit à recevoir.

Poids exprimés des ressources en % du résultat d'exploitation pour 2025 et 2024

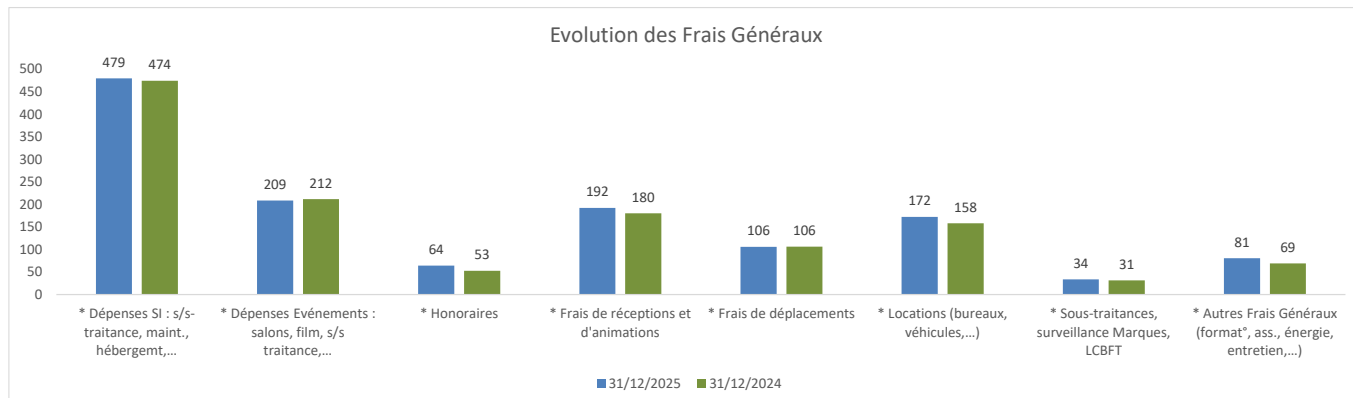


Les **subventions publiques** sont matérialisées par la subvention BPI et le FSE.

La Fondation Entreprendre et les partenaires privés sont repris dans le socle **Partenariats privés**.

Les **produits des activités annexes** comptabilisent les cotisations SI et refacturations au Réseau.

Détail des autres charges et charges externes



Les **frais de SI** ressortent à 479 K€ vs 474 K€.

Comme les années passées, la Fédération a consacré 11% de son budget à la gestion du système d'information de Réseau Entreprendre®.

A l'intérieur de ces coûts, notons principalement une évolution du cout d'analyse et pilotage du projet CRM (+60 K€), d'une baisse du coût des licences (-20 K€) et du support (-15 K€).

Les dépenses d'investissements SI sont entièrement prises en charge par la Fédération. Les associations ne supportent pas ces coûts. C'est un effort pour la Fédération dont l'objectif est d'apporter des changements informatiques de l'ensemble du réseau sans impacts financiers pour les associations.

L'évolution est dûe à la poursuite du travail lancé courant 2023 avec la mise en place un nouvel outil ERP pour les associations, plus simple et plus stable.

Pour 2025 : le coût du développement ERP ressort à vs 100 K€ vs 65 K€ en 2024.

Les dépenses liées aux **événements** (AG, séminaire Directeurs, forum,...) ressortent à 209 K€ vs 212 K€.

Rappelons l'année dernière, les coûts liés à Horizon 2030 (30 K€) et au JO 2024 (30 K€).

L'année 2025 enregistre les coûts de réalisation du film institutionnel (28K€), de l'étude Panorama (15 K€) et de la refonte du site internet (19 K€)

Les **honoraires** pour 64 K€ en augmentation de 10 K€ reprennent notamment des honoraires de recrutement.

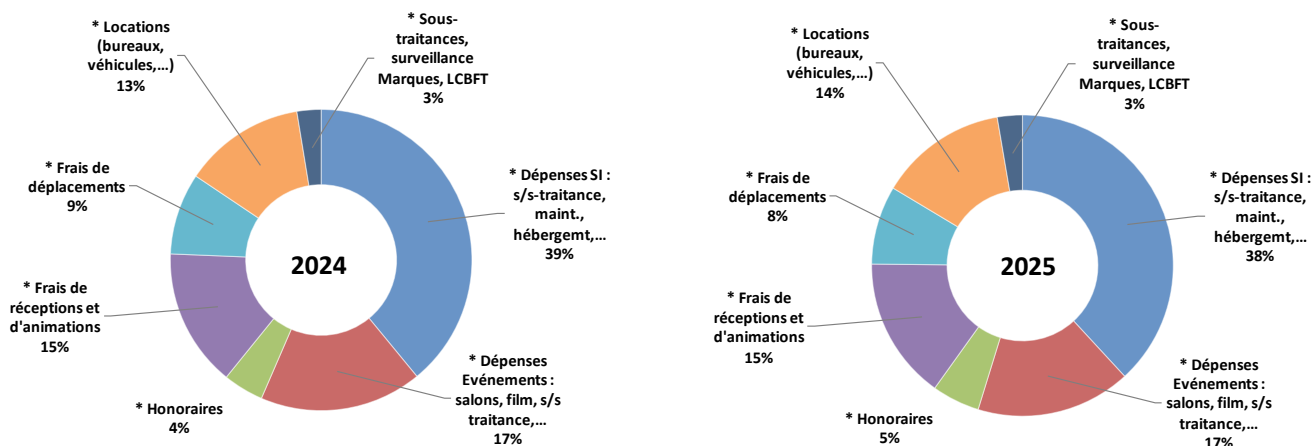
Les **frais d'animation, de réception et de déplacements** pour 192 K€ intègrent les frais de forums, de séminaires des Directeurs et d'intégration, de formation.

Les locations ressortent à 172 K€ vs 158 K€. Cette hausse est due au changement de véhicules de notre flotte automobile. Le total des locations de bureaux ressort à 145 K€ (138 K€ en 2024) par an.

L'évolution 2024/2025 de la **surveillance marques** (+3K€) n'est pas significative. Elle est due principalement aux prestations de propriété intellectuelle (étude de recherche d'antériorité, dépôt de marque courrier de mise en demeure).

Répartition des frais généraux au 31 décembre 2025 (avec rappel 2024) :

Exprimés en % du total des frais généraux.



Frais de Personnel et Taxes

Montants exprimés en Euro - (EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Salaires et traitements	1 462 556	1 470 987
Charges sociales	681 898	729 051
TOTAL Frais de Personnel	2 144 454	2 200 038
Taxes sur salaires	143 956	153 865
Taxes formation	14 725	23 238
TOTAL Taxes	158 681	177 103
effectif moyen	25,07	25,37
Coût du travail	91 868	93 699

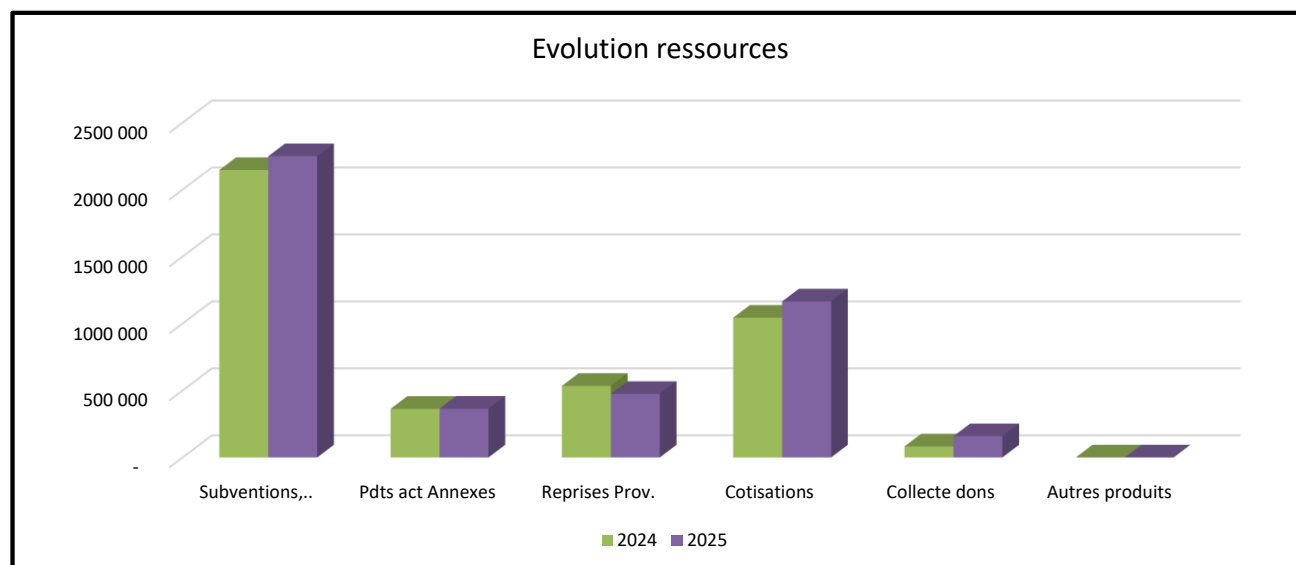
Les frais de personnel restent depuis plusieurs années sur un niveau moyen de 51% des ressources d'exploitation.

La Fédération s'engage à mettre en avant le bien être au travail et fidéliser ses collaborateurs. Elle améliore les processus de recrutement et de sélection des talents pour s'assurer de recruter les bons profils.

Ainsi, le turnover s'est établi en 2025 à 8%.

La fédération a mis en place en 2025, sur demande de son Conseil d'administration, un Indice de Qualité de Vie au Travail avec une fréquence annuelle.

Evolution des ressources par postes



ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION par les SIG

SIG	31/12/2024	31/12/2025
	12 mois	12 mois
Production de l'Exercice	3 810 861	4 001 224
Achat de matières premières	6 666	4 695
Autres achats et charges externes	1 276 706	1 332 770
Valeur Ajoutée	2 527 489	2 663 760
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	159 119	177 103
Salaires et traitements	1 462 556	1 470 987
Charges sociales	681 898	729 051
EBE	223 916	286 619
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	357 985	409 170
Autres produits	-	-
Dotations d'exploitation sur immobilisations	101 548	111 263
Sur actif circulant : dotations aux provisions	283 719	257 991
Pour risques et charges : dotations aux provisions	29 822	127 957
Autres Charges	145 775	196 675
Résultat d'exploitation	21 037	1 903
Résultat financier	37 005	21 210
Résultat exceptionnel	(7 741)	-
Impôt	32 556	22 401
Résultat net	17 744,95	712,14

RESULTAT FINANCIER et EXCEPTIONNEL :

		Montants exprimés en Euro - (EUR)	31/12/2024	31/12/2025
PRODUITS FINANCIERS	TS	Autres intérêts et produits assimilés	139 385	95 429
	S	Reprises sur provisions	278 280	252 458
		Total des produits financiers	417 665	347 888
CHARGES FINANCIÈRES	S	Dotations financières aux amortissements et provisions	280 458	326 625
		Intérêts et charges assimilées	100 201	52
		Total des charges financières	380 660	326 678
RESULTAT FINANCIER			37 005	21 210
PRODUITS EXCEPTIONNELS	TS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103	-
	S	Reprises sur provisions	114 691	-
		Total des produits exceptionnels	114 794	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	S	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	17 083	-
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	105 451	-
		Total des charges exceptionnelles	122 534	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(7 741)	-
Impôts placements financiers			32 556	22 401
EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)			17 744,95	712,14

Le résultat financier de 21 K€ reprend notamment :

- les projets liés au programme d'innovation, avec notamment la constatation de provisions pour risques de défaillance calculée en fonction des remontées des météo des associations. Chaque association remonte annuellement à la Fédération une météo des lauréats. Le montant de la provision calculée est la correspondance entre la météo et la grille de provision. Cette dernière tient compte d'un risque plus agressif sur la défaillance potentiels des porteurs de projets qui ont bénéficié de ce prêt.
- les provisions pour des prêts consentis par la Fédération
- des intérêts des emprunts
- des revenus financiers de nos placements.

Ratios Financiers :

Le **ratio de solvabilité** exprime la capacité de la Fédération Réseau Entreprendre® à rembourser ses dettes. Il s'éclate selon que les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres ou à CT et donc en dettes.

Ratio de solvabilité	2023	2024	2025	
Fonds associatifs	<u>5 505 121</u>	<u>5 522 868</u>	<u>5 523 580</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres</i>
Total des dettes	1 913 227	1 978 124	1 835 727	
	288%	279%	301%	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	<i>3 166 513</i>	<i>3 166 513</i>	<i>3 115 963</i>	
Fonds associatifs	<u>2 338 608</u>	<u>2 356 355</u>	<u>2 407 617</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à CT et donc en dettes</i>
Total des dettes	5 079 741	5 144 637	4 951 690	
	46%	46%	49%	

Le **ratio de liquidité générale** est une mesure essentielle pour analyser la bonne santé financière de le Fédération Réseau Entreprendre®. Cette mesure permet de savoir si, les dettes à court terme pourraient être remboursées dans un délai très court. Lorsqu'il est supérieur à 1, l'actif circulant permet de financer au moins le passif circulant. La Fédération peut alors être considérée comme « solvable » à court terme.

Ratio de liquidité générale	2023	2024	2025	
Actifs à CT	<u>6 070 958</u>	<u>6 414 950</u>	<u>6 024 609</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à LT et donc en fonds propres</i>
Dettes à CT	1 924 227	1 986 124	1 843 727	
	3,16	3,23	3,27	
Actifs à CT	<u>6 070 958</u>	<u>6 414 950</u>	<u>6 024 609</u>	<i>Si les fonds avec droits de reprises sont considérés à CT et donc en dettes</i>
Dettes à CT	5 090 741	5 152 637	4 959 690	
	1,19	1,24	1,21	

Ratios d'équilibre Financier :

Règlement Fournisseurs	2023	2024	2025	
Dettes Fournisseurs	<u>205 544</u>	<u>235 243</u>	<u>226 278</u>	
Achats	1 251 788	1 283 372	1 337 465	
	60 jours	67 jours	62 jours	-5 jours
Règlement Clients	2023	2024	2025	
Créances Clients	<u>1 123 371</u>	<u>847 934</u>	<u>836 891</u>	
Ressources d'exploitation	3 462 473	3 322 476	3 621 028	
	118 jours	93 jours	84 jours	-9 jours

FONDS PROPRES

Evolution des Fonds Propres

<u>Evolution des Fonds Propres</u> en K€	déc.-24 12 mois	déc.-25 12 mois
Fonds Propres	5 523	5 524
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	1 270	1 270
<i>Autres réserves</i>	1 300	1 300
<i>Report à nouveau</i>	-232	-164
<i>Résultat de l'exercice</i>	18	1
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 167	3 116

Le total des fonds propres ressort à 5,5 millions d'euros sans évolution par rapport à 2024.

Les Fonds se décomposent en 3 postes :

- Des fonds propres avec droit de reprises pour 3,1 M€. Ces derniers correspondent au programme de financement des projets INNOV.
- Des fonds sans droit de reprise pour 1,3 M€
- Des réserves, le Report à Nouveau et le résultat de l'exercice pour un total de 1,1 M€.

Tableau de variation des Fonds propres sur l'exercice

Tableau de variation des fonds propres du 01/01/2025 au 31/12/2025				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513		50 550	3 115 963
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-231 796	68 295		-163 502
Résultat de l'exercice	17 745	712	17 745	712
TOTAUX	5 522 868	69 007	68 295	5 523 580

Tableau de variation des fonds dédiés sur l'exercice

Tableau des fonds dédiés du 01/01/2025 au 31/12/2025				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	436 117		9 025	427 092
Fonds dédiés Renault	153 000		3 000	150 000
Fonds territoires par Anber	86 000			86 000
Autres Fonds dédiés	0			0
TOTAUX	675 117	0	12 025	663 092

Pour la quatrième année consécutive, le Fonds territoires poursuit son accompagnement en aidant les associations à développer de nouvelles implantations dans des zones rurales où le modèle économique Réseau Entreprendre trouve moins naturellement sa place.

Crée en 2022, il s'agit d'un fonds d'intervention dédié à faciliter la création de nouvelles antennes. Ces dernières ont vocation, à l'instar des autres associations, à fixer des entrepreneurs sur le territoire et à créer ainsi des emplois.

le Comité Territoires intervient sur :

- le **déploiement territorial** des associations locales,
- l'implantation dans des **zones à faible densité entrepreneuriale**,
- le renforcement de l'**ancrage territorial du réseau**,
- l'appui à la dynamique d'expansion qui s'inscrit dans le projet stratégique **Horizon 2030** du réseau.

Ce fonds a ainsi vocation à garder au pays des personnes parfois loin de l'emploi. L'association bénéficiaire s'engage à utiliser les ressources afin de favoriser le développement et la pérennisation de l'association .

Une enveloppe, dédiée au financement de ces projets grâce à la participation de partenaires (Anber, BPI, Crédit Agricole), a été utilisée pour un total de 64.000 € sur les trois derniers exercices.

Comme pour l'année 2024, cette enveloppe a été complétée par une subvention BPI à hauteur de 45 000€ versée à la Fédération pour l'année 2025 et réattribuée aux associations retenues. Trois associations ont respectivement bénéficié en 2025 de 15 000€ chacune.

Réseau Entreprendre® s'est adressée plus largement aux entrepreneurs issus des quartiers.

Dans cet esprit, un groupe de travail dédié aux territoires en difficulté, qu'ils soient urbains ou ruraux, a été lancé fin 2023.

En 2024, ce groupe de travail a poursuivi ses travaux et a élaboré une fiche détaillant les dispositifs déjà initiés localement par Réseau Entreprendre® en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cette fiche permet de structurer le mode d'intervention dans ces QPV en vue d'encourager ces dispositifs à essaimer dans d'autres territoires. Par ailleurs, Réseau Entreprendre® a lancé un Parcours dédié aux entrepreneurs des QPV, le Parcours « Jeunes Pousses ». Il a été déployé dans 3 territoires dont Paris et

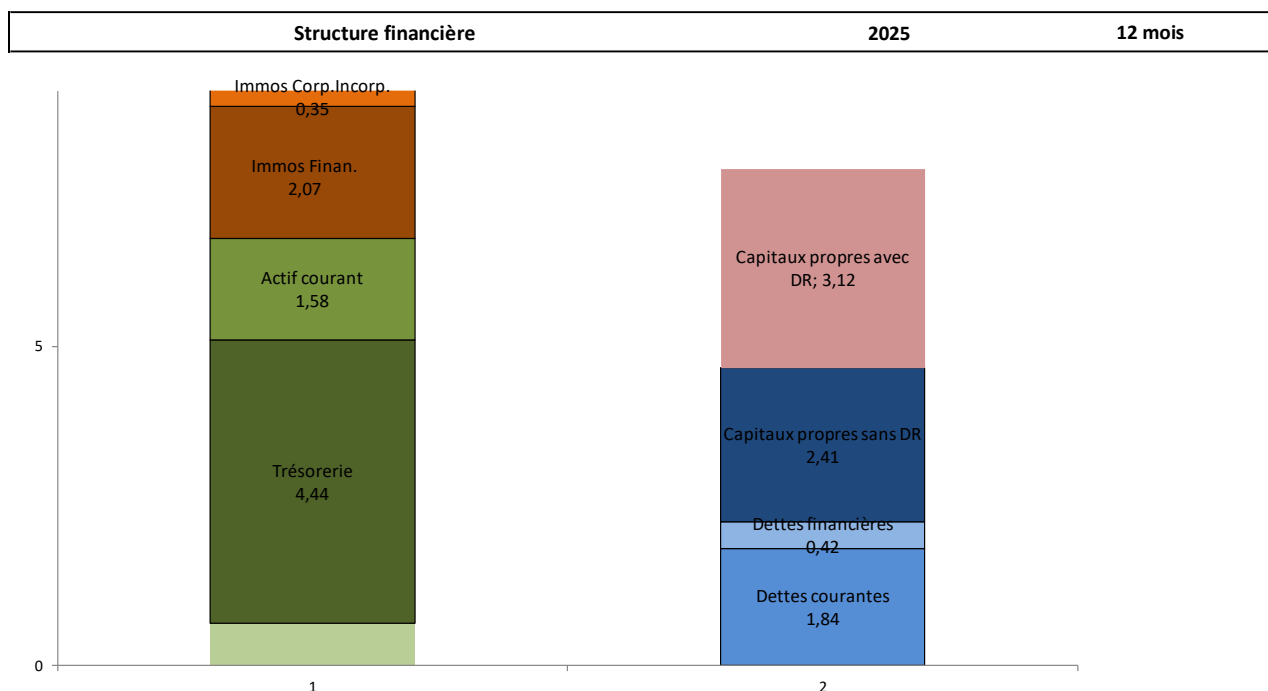
l'Essonne, et repose sur une préparation renforcée pour des porteurs de projets issus des QPV. Enfin, le groupe de travail s'est attaché à identifier les organismes d'accompagnement spécialisés sur les QPV, qui pouvaient orienter vers Réseau Entreprendre® de futurs lauréats : un document recensant ces acteurs a été élaboré.

Une dizaine d'organismes a été recensé pour encourager les associations à nouer des liens avec eux.

Depuis juin 2024, des échanges ont été engagés avec Bpifrance pour construire un parcours d'accompagnement dédié aux entrepreneurs issus des QPV : "Comex de poche". Le Comex de poche est un appui, une ressource et un soutien pour l'entrepreneur : aide à se poser les bonnes questions, à prendre le recul nécessaire afin de définir la bonne stratégie à adopter.

STRUCTURE FINANCIERE

BILAN



* Les capitaux propres intègrent le résultat de l'exercice

Total bilan :	8,44 M€	<i>Rappel au 31/12/2024</i>	8,59 M€
----------------------	----------------	-----------------------------	----------------

TRESORERIE

La trésorerie reprend les comptes de fonctionnement et de livrets d'épargne de la Fédération. Elle intègre également les fonds INNOV et ANBER suivis et gérés par la Fédération sans qu'elle ne puisse en disposer. Ces sommes sont reprises au Bilan en fonds propres avec droit de reprise.

Ainsi, la trésorerie se décompose de la façon suivante :

Trésorerie au 31 décembre 2025		Rappel n-1
Fonctionnement	65 040	87 788
Placement	2 618 241	2 255 372
Innov	1 489 982	1 877 481
Anber	259 982	311 535
Renault	11 739	151 126
	4 444 984	4 683 303

Tréso Fédération	2 683 281	2 343 160
-------------------------	------------------	------------------

Mouvements au cours de l'exercice (hors FNI et Anber)

Mouvements exercice 2025

Compte courant	n	n	n	n	n							
	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
1. SOLDE EN DEBUT DE MOIS	102 971	110 354	58 710	29 832	73 137	78 658	47 140	339 410	578 120	77 842	49 611	56 718
Encaissements	337 004	385 965	733 059	355 726	223 926	400 961	479 661	685 128	314 801	903 815	172 759	678 262
Décaissements	864 621	337 609	411 938	462 421	373 405	432 479	507 391	446 418	815 079	932 046	305 651	632 642
écart	-527 617	48 356	321 121	-106 695	-149 479	-31 518	-27 730	238 710	-500 278	-28 231	-132 892	45 619
Mouvements intercomptes	535 000	-100 000	-350 000	150 000	155 000		320 000				140 000	-45 000
SOLDE EN FIN DE MOIS	110 354	58 710	29 832	73 137	78 658	47 140	339 410	578 120	77 842	49 611	56 718	57 338

Cet état tient compte des encaissements de nos financeurs et également les encaissements des cotisations dues par les associations.

Au 31 décembre 2025, 54% des cotisations des associations nationales (adhésion + SI) ont été encaissées vs 57% fin 2024. Ce ratio est de 19% vs 40% en 2024 pour les associations internationales.

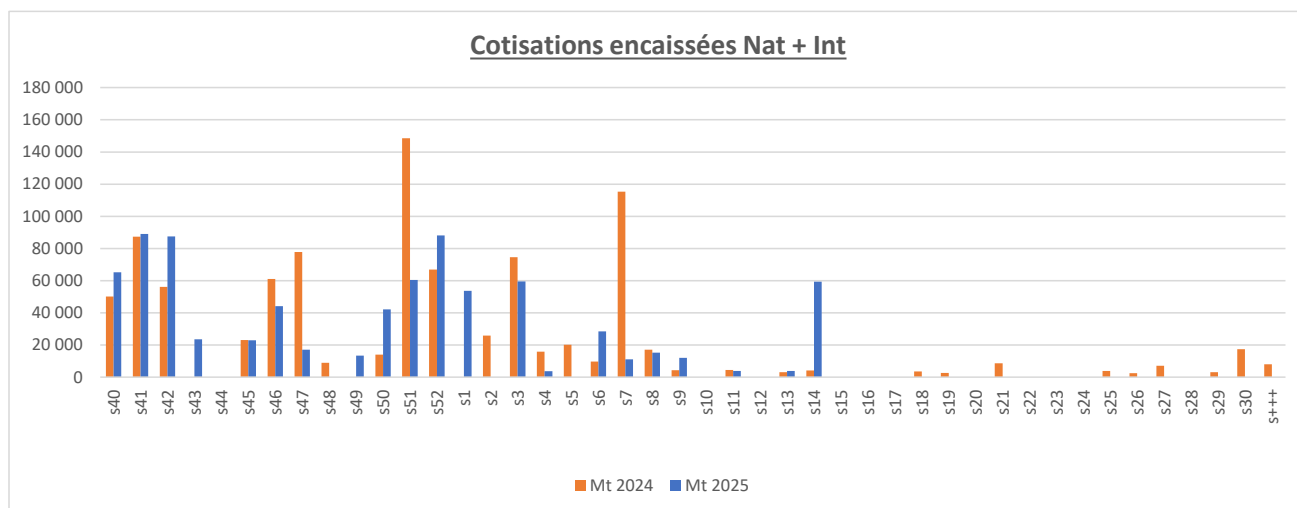
Cette situation est à périmètre constant puisque les appels à cotisation adhésion ont été lancés comme pour 2024 en septembre 2025.

Au global au 31 décembre 2025, le taux de recouvrement est de 53% contre 56% au 31 décembre 2024.

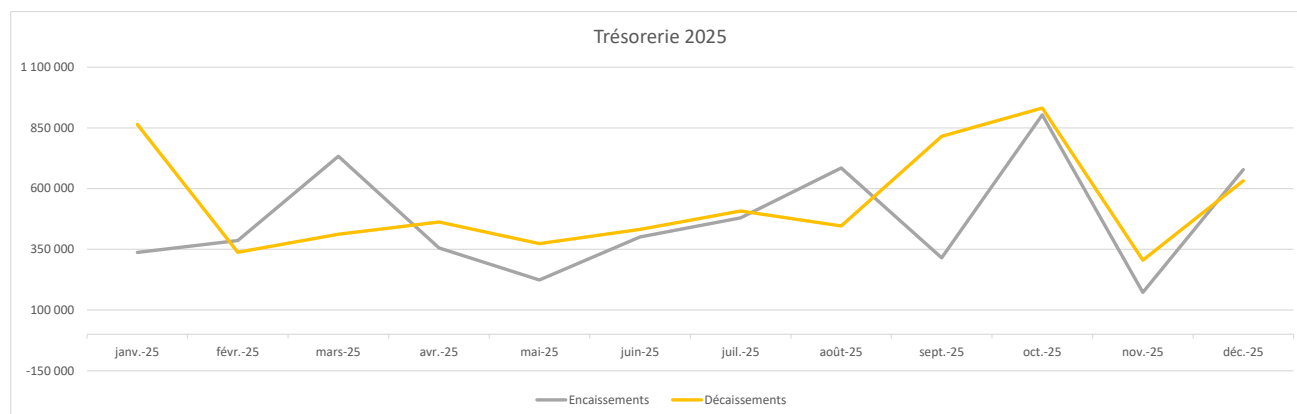
Conformément aux dispositifs de relance repris dans les statuts (article 3) et complétés dans le règlement intérieur (article 5), les règlements des cotisations annuelles de l'année écoulée doivent parvenir à la Fédération avant le 28 février de l'année suivante au plus tard.

Notons que ce dispositif n'est pas totalement respecté et qu'en conséquence des relances aux associations sont effectuées à compter de la date buttoir.

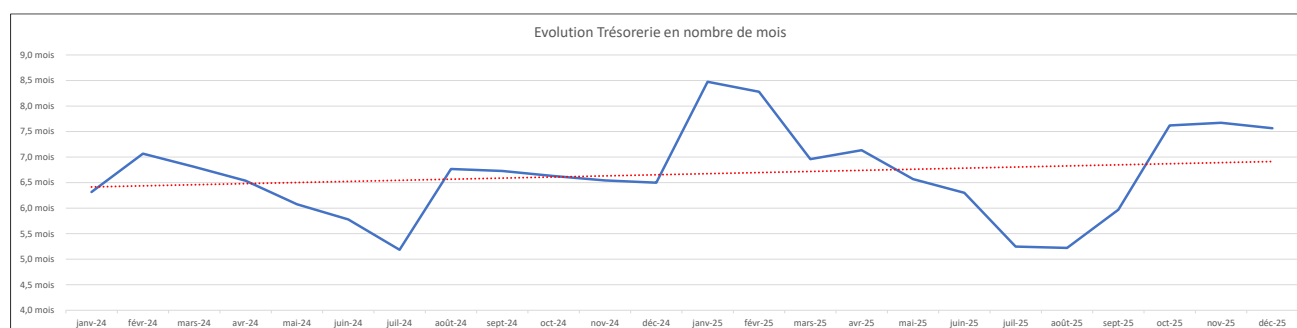
Cadencement des encaissements des cotisations nationales et internationales.



Position de trésorerie : solde mensuel



Evolution en nombre de mois (hors FNI et Anber)



SUIVI des FONDS

La gestion des fonds intervient dans le cadre des bonnes pratiques de gestion financière telles que définies dans les procédures dédiées et labellisées par IDEAS.

Fonds INNOV :

Depuis 2006, la **Fédération Réseau Entreprendre®** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre® Innov pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre® aux activités économiques générées par des innovations.

Les Associations qui ont choisi de s'engager dans le Programme, accompagnent des porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises qui ont fait de l'innovation le cœur de leur activité et sont en phase d'amorçage et/ou de lancement et développement commercial.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés par rapport aux projets plus traditionnels rencontrés par les Associations.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2006, avec l'apport de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que BPI, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion.

Dénommé « Fonds National Innovation » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats particulièrement innovants en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

- Pour l'année 2025, 24 sociétés ont bénéficié du fond INNOV contre 26 en 2024. La Fédération a versé 107 K€ aux Associations (88 K€ en 2024) et engagée 252 K€ (326 K€ en 2024).

Année comité	2025		
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip.	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés
Côte d'Azur	20000	10000	10000
Essonne	91665	16665	75000
Hainaut	10000	5000	5000
Isère	20000		20000
Nord	60000		60000
Normandie Seine & Eure	21750	3375	18375
Poitou-charentes	20000	10000	10000
Provence	35000	35000	0
Val de Marne	16700	8350	8350
Yvelines	33500	8500	25000
Rhône Durance	30000	10000	20000
Total général	358615	106890	251725

Année comité	2024		
Étiquettes de lignes	Somme de dont particip. FNI	Somme de Montant versé à l'asso	Somme de PH engagés non versés
Côte d'Azur	10000	10000	0
Essonne	181665	33332,5	148332,5
Hainaut	10000		10000
Isère	20000		20000
Nord	110000		110000
Normandie Seine & Eure	13700	6850	6850
Paris	20000		20000
Picardie	10000	10000	0
Seine Estuaire	5000	2500	2500
Yvelines	34000	25500	8500
Total général	414365	88182,5	326182,5

Fonds ANBER :

Depuis 2004, la **Fédération Réseau Entreprendre®** a mis en place le Programme Réseau Entreprendre® Inclusion pour élargir le champ d'intervention des Associations Membres de Réseau Entreprendre aux activités économiques générant de l'impact social et sociétal positif.

Le Programme a été créé afin d'offrir à ces projets un accompagnement et un appui financier renforcés pour les entreprises qui s'intéressaient aux personnes loin de l'emploi.

Réseau Entreprendre a ainsi constitué, depuis 2004, avec l'apport de la Fondation philanthropique AnBer, reconnue d'utilité publique depuis 2002, des outils financiers spécifiques dont elle assure la gestion.

Dénommé « Fonds Associatif AnBer Réseau Entreprendre® » ce fonds permet d'aider les Associations à financer les prêts d'honneur des lauréats qui développe un projet à Impact Social ou Sociétal en complétant les prêts d'honneur tout en prenant en charge un risque financier.

- Pour l'année 2025, 4 dossiers ont été validés pour un montant de 81 K€ contre 3 dossiers en 2024 pour 50 K€.

ENDETTEMENT

Endettement		déc.-24	déc.-25
en K€		12 mois	12 mois
1	Fonds propres	5 523	5 524
2	Dettes financières (emprunts)	16	6
	<i>dont soldes créditeurs de banque</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
3	Trésorerie (active)	4 683	4 445
4=2-3	Endettement net	-4 667	-4 439
2/1	Tx d'endettement (Gearing)	0,3%	0,1%

La ligne dettes financières reprend l'emprunt contracté en 2022 lors du transfert de siège social et notamment afin de financer l'aménagement intérieur des nouveaux bureaux. La dernière échéance de cet emprunt est le 31 juillet 2026.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES :

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1, alinéa 4, R.225-104 et R. 225-105 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Fédération prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Les tableaux font état des situations de la Fédération au 31 décembre 2025

Informations Sociales

Effectif total (au 31 décembre)

	2023	2024	2025
Hommes	9	8	9
Femmes	15	17	18
TOTAL	24	25	27

Age et ancienneté

	2023	2024	2025
Age moyen	43	44	44
	50	51	52
	29	30	29
	44	45	44
	50	50	48
	37	38	43

	2023	2024	2025
Ancienneté moyenne	2,5	3,5	4,1
	3,1	4,1	5,1
	0,8	1,8	2,1
	5,0	6,0	5,2
	5,4	6,4	5,9
	3,0	4,0	2,6

Effectif moyen

	2023	2024	2025
Cadres	19,25	18,98	18,75
Employés	4,71	5,13	5,79
Contrat Apprenti	1,58	0,96	0,83
Contrat Pro	0,00	0,00	0,00
TOTAL	25,54	25,07	25,37

Organisation du temps de travail. Au 31 décembre

	2023	2024	2025
Temps plein	23	24	26
Temps Partiel	0	0	0
Contrat d'apprentissage	1	1	1
Contrat de professionnalisation	0	0	0
TOTAL	24,0	25,0	27,0

Charges salariales globales

en K€	2023	2024	2025
Frais de personnel	2 116	2 144	2 200
Valeur Ajoutée	2 586	2 527	2 663
Ratio	81,8%	84,8%	82,6%

Accidents du travail

	2023	2024	2025
Nombre d'accidents du travail	0	0	0

Travailleurs handicapés

	2023	2024	2025
Nombre de travailleurs handicapés	1	1	2

Formation des collaborateurs de la Fédération

2025	heures	Part des collaborateurs formés
Formation collective	229	100%
Formation individuelle	334	32%

1- Management des équipes de la Fédération Réseau Entreprendre®

La Fédération est la tête de réseau : elle coordonne, anime et soutient les 65 associations locales, en incarnant une vision, des valeurs partagées et une cohérence globale du mouvement.

Elle vise à créer **une communauté performante** de dirigeants autour d'une culture commune.

La Fédération dispose d'une équipe dédiée, dont la mission est d'assurer :

Siège : 15, rue de l'Abbé Stahl - 59700 Marcq-en-Barœul - Tél. : 03 20 66 14 66. Bureau de Paris : 29 Rue Drouot, 3^e étage - 75009 Paris - Tél. : 01 85 34 18 96
N° Siret : 419 051 156 00042 - Code APE : 9499Z / Réseau Entreprendre®, association reconnue d'utilité publique par décret du 15/01/2003 et J.O du 22/01/2003

✓ **L'animation du réseau**

- Animation de groupes de travail sectoriels ou thématiques
- Partage des bonnes pratiques
- Mise en relation entre associations

✓ **Le management des équipes locales via l'accompagnement**

La Fédération organise la **formation, la professionnalisation et le perfectionnement** des équipes des associations locales (permanents, directeurs, animateurs de clubs, etc.), notamment sur des sujets tels que :

- animations de clubs,
- recrutement de membres,
- communication,
- gestion des prêts,
- management des équipes.

Ces actions permettent d'harmoniser les pratiques, renforcer les compétences et garantir une qualité uniforme d'accompagnement dans toutes les régions.

Les équipes jouent un rôle majeur dans la réussite d'une organisation et la formation de ces derniers est une constante pour participer à la performance du réseau et à la gestion des compétences.

La Fédération vise à créer un réseau dynamique et solidaire, où chaque association contribue à l'accompagnement des entrepreneurs. Les valeurs de réciprocité et d'engagement sont fondamentales dans toutes les actions collectives.

2- Impact Social et sociétal

L'action sociale est au cœur de l'ADN du réseau depuis son origine : « **Pour créer des emplois, créons des employeurs** »

Réseau Entreprendre® agit pour :

- **Créer de l'emploi durable** en soutenant des entrepreneurs à fort potentiel d'embauche
- **Favoriser un écosystème humain solidaire** (entraide entre dirigeants, mentorat bénévole)
- **Stimuler l'engagement sociétal des entrepreneurs**, au même titre que l'environnemental.
- **Renforcer la cohésion territoriale** via l'ancrage local des associations et le lien entre elles

La prévention de toute forme de discrimination est un enjeu crucial au sein de la Fédération Réseau Entreprendre®. Elle s'engage à traiter également tous ses collaborateurs sans distinction de classification, d'origine, de sexe ou de qualité. Nous sommes une organisation inclusive qui intègre les questions de diversité dans sa politique RH et prône l'équité.

3- Diversité et inclusion

L'action la plus explicite et documentée de Réseau Entreprendre® en matière de diversité et d'inclusion concerne **le soutien aux femmes entrepreneures**.

Le programme **Wom'energy**, porté par Réseau Entreprendre®, vise spécifiquement à :

- **soutenir les cheffes d'entreprise,**
- **favoriser l'égalité femmes-hommes dans l'entrepreneuriat,**
- **accompagner les femmes à tous les stades du développement** de leurs projets,
- **offrir un prêt d'honneur** entre 15 000 € et 50 000 €.

Ce programme constitue un levier majeur d'inclusion économique, car il aide à réduire les écarts persistants

entre hommes et femmes dans la création d'entreprise.

Un réseau mixte et engagé pour l'égalité des chances

Le ministère de l'Économie décrit Réseau Entreprendre® comme un réseau **mixte**, composé d'hommes et de femmes **engagés pour la création d'emplois sur les territoires**.

Cette mixité est au cœur de son fonctionnement et constitue une première forme d'action en faveur de la diversité.

Même si Réseau Entreprendre® ne publie pas encore de politique formelle dédiée à la diversité et inclusion au sens "RH / entreprise", **l'action sociale de Réseau Entreprendre® a un impact inclusif fort** :

✓ **Soutien à l'entrepreneuriat dans tous les territoires**

Chaque association locale accompagne des porteurs de projet très diversifiés :

- start-up,
- reprise d'entreprise,
- entrepreneurs sociaux,
- entrepreneurs issus de quartiers sensibles, etc.

Cette diversité fait partie du modèle d'accompagnement du réseau.

✓ **Accompagnement gratuit et bénévole**

L'accompagnement par des chefs d'entreprise bénévoles permet à des profils moins favorisés d'accéder à un réseau habituellement difficile d'accès :

Par ces différentes actions, La Fédération Réseau Entreprendre® :

- anime la communauté autour de **valeurs humanistes**,
- soutient les associations qui agissent sur leurs territoires,
- renforce la proximité et l'entraide

4- Formation

La Fédération dispose d'une charte de formation et d'un plan annuel de formation. Elle s'engage à offrir à minima à ses collaborateurs une formation par an qui chez Réseau Entreprendre® se caractérise par :

- **des sessions présentielles** courtes et intensives
- **des méthodes interactives**
- **des thématiques adaptées aux rôles** (permanents, dirigeants, candidats, directeurs d'associations)
- **des groupes restreints** pour maximiser les échanges
- **des intervenants experts**

La politique de formation a pour vocation de renforcer les compétences des collaborateurs et vise à servir les objectifs de la Fédération, du plan stratégique ainsi que de celui du Réseau.

Pour information, la Fédération organise également la formation du Réseau. Elle s'appuie sur le principe de l'amélioration continue, et comptabilise pour l'année 2025 :

- 4 205 heures de formation (*3 913 heures en 2024*)
- 1 453 participants (*1 523 en 2024*)

- +6% de femmes entrepreneurs en 4 ans (19% -> 24%), objectif 30% en 2026
- +10% d'implantations entre 2020 et 2025

Informations Environnementales et Impact

Réseau Entreprendre® vise à faire progresser toutes ses entreprises accompagnées vers un impact positif, notamment sur la réduction de leur empreinte environnementale, la sobriété énergétique et la réduction des consommations de ressources (énergie, matières, eau, déchets), la réflexion sur l'impact environnemental global de l'activité (émissions, ressources, comportements écologiques) et sur la prise de conscience des enjeux climat et biodiversité dans le modèle économique.

La Fédération Réseau Entreprendre® s'engage activement dans la sensibilisation et l'accompagnement des entrepreneurs vers un impact positif sur les plans social, sociétal et environnemental.

Réseau Entreprendre agit sur l'environnement et l'impact en :

- Sensibilisant et formant toute sa communauté aux enjeux environnementaux (repris ci-dessus).
- Accompagnant les entreprises via un programme dédié (IMPACT).
- Fournissant des outils concrets pour mesurer et réduire l'impact environnemental.
- Faisant de l'impact un critère transversal et inclusif pour toutes les entreprises accompagnées.

Ces initiatives visent à préparer les entrepreneurs à relever les défis contemporains tout en contribuant à un avenir durable.

En 2024, la Fédération a engagé un partenariat dans le domaine de la mobilité inclusive et de la sécurité routière. L'objectif est d'encourager les actions pour rapprocher les gens de ce qui est essentiel à leur vie et à leurs projets. Ses actions s'articulent autour de 3 piliers : Sécurité, Soutien et Secours. Ce programme a été renouvelé en 2025 sur les mêmes bases.

L'organisation de Réseau Entreprendre® déploie une **stratégie structurée et progressive** pour accompagner ses entrepreneurs vers un **impact sociétal et environnemental positif**. Voici les principaux axes :

1. Une mobilisation générale de la communauté vers un impact positif

Réseau Entreprendre a engagé une dynamique destinée à :

- Sensibiliser **100 % des entrepreneurs** aux enjeux du monde qui change (social, sociétal, environnemental).
- Encourager l'évolution des comportements notamment dans :
 - la consommation des ressources,
 - l'impact environnemental des activités,
 - la préservation des écosystèmes humains et naturels.

2. Le programme IMPACT by Réseau Entreprendre®

Ce programme est le **dispositif central** en matière d'informations environnementales et d'impact. Il vise à accompagner les entreprises dans un **plan de progression** selon trois dimensions :

◆ Sensibilisation

Comprendre les enjeux sociétaux et environnementaux, les intégrer dans la stratégie et les opérations.

◆ Évaluation

Réfléchir à son impact social, sociétal et environnemental et identifier les axes de correction.

♦ Transformation

Adapter les comportements, réduire les consommations, agir en faveur de la sobriété et protéger la planète. Le programme est **ouvert à toute la communauté**, quel que soit le niveau de maturité. L'important est la volonté de progresser.

3. Des outils et un accompagnement structurés

Réseau Entreprendre® propose aux entrepreneurs :

- Des **outils d'analyse et de progression** (diagnostics, bonnes pratiques).
- Un **accompagnement humain par des chefs d'entreprise**, orienté vers la compréhension et la réduction de l'impact environnemental.
- Un cadre permettant d'intégrer progressivement les critères environnementaux dans la stratégie et la gouvernance.

4. Une ambition : préparer tous les entrepreneurs à 2025 et au-delà

L'objectif affiché :

- ✓ D'ici 2030, que tous les entrepreneurs soient préparés à intégrer les enjeux d'impact dans leur modèle.

Cela signifie :

- Donner une culture commune de l'impact.
- Faciliter le partage d'expériences entre entrepreneurs à forte vocation environnementale et ceux en transformation.

Affirmer la Robustesse de Réseau Entreprendre®

La Fédération Réseau Entreprendre® a décidé en 2025 de se lancer dans une **démarche de labellisation RSE**. Quelles responsabilités a la Fédération vis-à-vis des effets qu'elle exerce sur la société et sa contribution aux enjeux du développement durable.

Ce programme vise plus particulièrement :

- ✓ **Valoriser notre parcours d'accompagnement** : Labelliser notre offre d'accompagnement et lui donner une reconnaissance formelle et externe
- ✓ **Structurer et formaliser notre démarche RSE** : Structurer une politique RSE à la hauteur des enjeux environnementaux et éthiques qui nous animent, et valoriser notre niveau de maturité RSE
- ✓ **Crédibilité institutionnelle et différenciation** : Renforcer notre positionnement auprès des partenaires et financeurs publics et se différencier des autres structures d'accompagnement
- ✓ **Cohérence du discours et exemplarité** : Appliquez à nous-mêmes ce que nous recommandons aux entrepreneurs sur leur stratégie RSE et « Faire ce que l'on dit »

L'objectif est d'obtenir fin 2026, début 2027 le label RSE norme internationale ISO 26000.

Tableau des résultats des cinq dernières années

(en euros)	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
1. FONDS EN FIN D'EXERCICE					
Fonds Propres	5 503 039	5 512 432	5 505 123	5 522 868	5 523 580
dont fonds propres sans droit de reprises	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986	1 269 986
dont fonds propres avec droit de reprises	3 190 608	3 190 608	3 166 513	3 166 513	3 115 963
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Produits d'exploitation	3 984 360	4 197 100	4 273 200	4 168 846	4 410 395
dont :					
Subventions	2 147 490	2 082 280	2 174 383	2 146 000	2 249 222
Cotisations	997 719	1 138 775	1 133 977	1 043 426	1 164 926
Résultat d'exploitation	5 514	14 596	10 545	21 036	1 903
Impôts	2 598	6 675	24 106	32 556	22 401
Résultat net	2 313	9 394	16 786	17 744	712
3. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	26,9	25,7	25,5	25,1	25,4
Salaires et traitements de l'exercice	1 364 976	1 453 181	1 440 715	1 462 556	1 470 987
Charges salariales	662 652	662 460	675 476	681 898	729 051

3 – BILAN et COMPTE de RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Montants exprimés en Euro - (EUR)				31/12/2024	31/12/2025		
				net	brut	amortissements, provisions	net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOS FINANCI ERES (2)	IMMOS INCORP OR CORP ORELLES	Logiciels, matériel informatique	272 353	956 807	653 511	303 296
			Concessions, brevets et droits similaires	-	888	888	-
			Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
			Autres immobilisations corporelles	42 802	139 855	92 149	47 706
			Immobilisations en-cours	6 576	-	-	-
			Autres titres immobilisés	10 944	10 944	-	10 944
			Prets	1 820 203	2 420 928	391 512	2 029 416
			Autres immobilisations financières	26 991	27 644	-	27 644
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)				2 179 868	3 557 066	1 138 060	2 419 006
ACTIF CIRCULANT	Créan ces	Avances et acomptes versés	30 567	-	-	-	-
		Clients et acomptes rattachés	847 934	1 094 881	257 991	836 891	
		Autres créances	780 200	663 652	78 000	585 652	
	Divers	V.M.P. (dont actions propres)	1 031 900	1 031 900	-	1 031 900	
		Disponibilités	3 651 403	3 413 084	-	3 413 084	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance	72 946	157 082	-	157 082	
		TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	6 414 950	6 360 599	335 991	6 024 609	
		Ecarts de conversion actifs (III)	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL (I à III)				8 594 819	9 917 666	1 474 051	8 443 615

Montants exprimés en Euro - (EUR)		31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986	1 269 986
	Autres réserves	1 300 420	1 300 420
	Report à nouveau	(231 796)	(163 502)
	RESULTAT D'EXERCICE (excédent ou perte)	17 745	712
	Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513	3 115 963
TOTAL (I)		5 522 868	5 523 580
Fonds dédiés	Fonds dédiés	675 118	663 093
	TOTAL (II)	675 118	663 093
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	308 451	304 994
	Provisions pour charges	102 258	108 221
	TOTAL (III)	410 709	413 215
Dettes (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	15 910	5 873
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus	381 679	413 279
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 243	226 278
	Dettes fiscales et sociales	519 309	476 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	825 984	714 273
Cptes rég ul.	Produits constatés d'avance (5)	8 000	8 000
	TOTAL (IV)	1 986 124	1 843 727
Ecarts de conversion passifs (V)		-	-
TOTAL GENERAL (I à V)		8 594 819	8 443 615

COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en Euro - (EUR)			31/12/2024	31/12/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits des activités annexes		362 935	363 947
	Subventions d'exploitation		2 146 000	2 249 222
	Reprises sur amort et prov.,		534 435	473 975
	Cotisations		1 043 426	1 164 926
	Collecte dons		82 050	158 325
	Autres produits		-	-
	Total des produits d'exploitation		4 168 846	4 410 395
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats, prestations diverses		6 666	4 695
	Autres achats et charges externes		1 276 706	1 332 770
	Impôts, taxes et versements assimilés		159 119	177 103
	Salaires et traitements		1 462 556	1 470 987
	Charges sociales		681 898	729 051
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	101 548	111 263
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	283 719	257 991
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	29 822	127 957
	Autres Charges		145 775	196 675
	Total des charges d'exploitation		4 147 809	4 408 492
RESULTAT D'EXPLOITATION			21 037	1 903
			0,5%	0,0%
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés		139 385	95 429
	Reprises sur provisions		278 280	252 458
	Total des produits financiers		417 665	347 888
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions		280 458	326 625
	Intérêts et charges assimilées		100 201	52
	Total des charges financières		380 660	326 678
RESULTAT FINANCIER			37 005	21 210
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		103	-
	Reprises sur provisions		114 691	-
	Total des produits exceptionnels		114 794	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		17 083	-
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		105 451	-
	Total des charges exceptionnelles		122 534	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(7 741)	-
Impôts placements financiers			32 556	22 401
EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges)			17 744,95	712,14

4 – ANNEXES AUX COMPTES

Objet Social de l'entité

La raison d'être de la Fédération est d'animer et de fédérer nos associations pour créer une communauté performante de Dirigeants d'Entreprises portée par une vision et des valeurs partagées.

Nos missions sont la mise en réseau et l'animation, le pilotage des projets, l'accompagnement personnalisé, la fonction opérateur.

Nos équipes formées et professionnelles accompagnent, forment et suivent les associations du Réseau en s'efforçant de répondre aux enjeux et missions définies ci-dessus.

Faits marquants de l'exercice

Néant

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022.

L'ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 a également été homologué par le ministère (JO du 30 décembre 2023). Ce règlement vise à mettre à jour plusieurs règlements de l'ANC par rapport aux modifications apportées au plan comptable général.

Première application du règlement ANC 2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Les refacturations, antérieurement constatées en transferts de charges sont classées en produits des activités annexes. Au 31/12/2024, ce montant était de 362 935 €

Suite à l'application du règlement ANC n°2022-06, voici les différents impacts sur les comptes annuels :

- Les pénalités, précédemment classées en charges exceptionnelles, sont désormais présentées en autres charges d'exploitation, pour un montant de 75 €.
- Les dotations sur provisions pour risques et charges, précédemment classées en charges exceptionnelles, sont désormais présentées en dotations aux provisions, pour un montant de 127

957 €.

- Les reprises sur provisions pour risques et charges, précédemment classées en produits exceptionnels, sont désormais présentées en reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, pour un montant de 125 451 €.

« La réglementation comptable appliquée pour la présentation des comptes annuels 2025 se rapporte au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement 2020-08, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021., ainsi qu'au règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général. L'annexe comptable tient compte du caractère significatif des informations nécessaires à produire (Art.833-1 du PCG).

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue de biens

• Installation générale	7 à 10 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Marques	10 ans	Linéaire
• Logiciels spécifiques	5 ans	Linéaire
• Progiciels	5 ans	Linéaire

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations ne sont pas décomposables et la durée d'usage a été conservée comme durée d'utilité.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées principalement de prêts sans intérêts versés aux lauréats pour des projets bien identifiés, l'encours est valorisé à sa valeur historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le lauréat, bénéficiaire du prêt, ne sera pas en mesure vraisemblablement de rembourser son prêt octroyé par la Fédération via les associations adhérentes au Réseau Entreprendre®. Cette provision est estimée chaque année en fonction du risque d'insolvabilité des lauréats évalué par les différentes associations.

La Fédération Réseau Entreprendre® comptabilise les engagements de prêts vis-à-vis des associations en actif immobilisé et en dettes dès l'octroi du prêt par les associations aux lauréats avant son décaissement effectif.

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements est de 643 941€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

Tableau de variation des fonds propres du 01/01/2025 au 31/12/2025				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 269 986			1 269 986
Fonds propres avec droit de reprise	3 166 513		50 550	3 115 963
Autres réserves	1 300 420			1 300 420
Report à nouveau	-231 796	68 295		-163 502
Résultat de l'exercice	17 745	712	17 745	712
TOTAUX	5 522 868	69 007	68 295	5 523 580

Fonds dédiés

Conformément à l'article 431-6 du règlement ANC 2018-06, « les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements pris par l'Association.

Tableau des fonds dédiés du 01/01/2025 au 31/12/2025				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés Anber	436 117		9 025	427 092
Fonds dédiés Renault	153 000		3 000	150 000
Fonds territoires par Anber	86 000			86 000
Autres Fonds dédiés	0			0
TOTAUX	675 117	0	12 025	663 092

Compléments d'information relatifs au bilan

Immobilisations, amortissements et provisions

Tableau de variation des immobilisations

2025	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeur Brute :				
Immobilisations incorporelles	866 717	132 696	41 718	957 695
Immobilisations corporelles en cours	6 576	112 320	118 896	0
Immobilisations corporelles	125 440	14 414		139 854
Immobilisations financières	2 175 482	614 537	330 503	2 459 516
Total	3 174 215	873 967	491 117	3 557 067
Amortissements & provis.				
Immobilisations incorporelles	594 364	101 753	41 718	654 399
Immobilisations corporelles	82 639	9 510	0	92 149
Immobilisations financières	317 345	326 625	252 458	391 512
Total	994 348	437 888	294 176	1 138 060
Total net	2 179 867	436 079	196 941	2 419 007

Tableau des provisions

	31-déc-24			31-déc-25
Rubriques	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Provisions à l'actif</u>				
Provision pour dépréciation des prêts	317 344	326 625	252 458	391 511
Provision pour dépréciations créances Part	283 719	257 991	283 719	257 990
Provision pour dépréciations Autres créances	78 000			78 000
<u>Provisions au passif</u>				
Provision pour risques et charges	308 451	101 994	125 451	284 994
Provision pour IFC	102 259	25 963	0	128 222
Total	1 089 773	712 573	661 628	1 140 717

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 67 ans et avec un taux d'actualisation de 3,38 % s'élèvent à 128 222 € au 31/12/2025.

Les Provisions pour Risques et Charges couvrent un risque éventuel sur les dépenses de publicité du FSE.

Etat des créances et autres créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances				
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an & – 5 ans	A + 5 ans
Créances sur les Ass. Entreprendre	772 427	772 427		
Créances sur les partenaires	329 000	329 000		
Fournisseurs débiteurs	1 251	1 251		
Factures à établir				
Charges constatées d'avance	157 082	157 082		
Avances versées	0	0		
Avoirs à recevoir	4 393	4 393		
Autres créances	77 700	77 700		
Produits à recevoir	581 559	581 559		
Total	1 923 413	1 923 413	0	0

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au compte de résultat dès lors qu'elles sont acquises sur l'exercice, qu'elles soient ou non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

Etat des dettes à la clôture

Etat des dettes				
	Montant brut	A ≤ 1 an	A + 1 an et – de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes auprès des établissements crédit	5 873	5 873		
Dettes fournisseurs	227 509	227 509		
Avances et acomptes reçus	413 279	413 279		
Autres dettes	720 819	720 819		
Dettes sociales et fiscales	476 025	476 025		
Produits constatés d'avance	8 000	8 000		
Total	1 851 505	1 851 505	0	0

Compte de régularisation actif et passif

31/12/2025		
ACTIF		
Produits à recevoir		581 559
FSE 2024	581 559	
Avoirs à recevoir		0
PASSIF		
Factures à recevoir		-79 511
Charges à payer (personnel & charges)		-328 189
Associations - charges à payer		-25 000

Les produits à recevoir au titre du FSE correspondent à l'estimation de la prise en charge par le FSE des dépenses engagées par la fédération réseau entreprendre, dans le cadre d'un appel à projet triennal (2022/2024) auquel la Fédération a répondu.

La Fédération a reçu au titre de 2022 et 2023 la somme de 549 106€. Le solde de la convention pour 2024 sera versé ultérieurement déduction faite de l'avance reçue en septembre 2023.

Le montant estimé de cette subvention est calculé sur la base des dépenses réelles concernant l'exercice référent de demande de la subvention. Sur ce montant, il est calculé une règle de prudence en pourcentage que l'on applique sur le montant de la demande pour l'année.

Compléments d'information relatifs au compte de résultat

Ventilation des subventions acquises par financeur

Les subventions acquises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 249 221 vs 2 146 000 € et se décomposent de la façon suivante :

Libellé de la subvention	31/12/2025
BPI	1 045 000
FONDATION ENTREPRENDRE	800 000
FSE	355 665
CDC	33 000
Erasmus	15 556
Total	2 249 221

Les cotisations sont comptabilisées en produit après émission des appels à cotisation.

Ventilation de l'effectif salarié de l'association (en ETP moyen annuel)

	2025
Cadres	18,75
Employés	5,79
Apprentis	0,83
TOTAL	25,37

Engagements pris en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, calculée avec une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 67 ans et avec un taux d'actualisation de 3,38 %.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 128 251 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 3.38 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (Syntec)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020 - donnees def

Taux de rotation :

- 9% CONSTANT jusqu'à 55 ans, 0% au-delà pour la catégorie : Cadres
- 5 % constant pour la catégorie : ETAM

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 128 221 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : + 25 963 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Engagements hors bilan donnés

La fédération réseau entreprendre a donné un engagement financier de 31 k€ relatif à une caution.

Informations concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Prestations : Bénévolats

Montant : 229 425 €

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un forfait horaire de 150 €.

Rémunérations des dirigeants :

Les fonctions d'Administrateurs, de Président, de Trésorier et de Secrétaire ne sont pas rémunérées.

Autres informations

Néant

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un excédent de 712,14 €.**

Nous vous proposons d'affecter séparément le résultat de l'activité fonctionnement, le résultat de l'activité financement et les fonds propres avec droit de reprise et de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Excédent de l'exercice : 712,14 €

- Report à nouveau fonctionnement : - 20 497,89 euros
- Report à nouveau financement : + 21 210,03 euros

Evénements Post Clôture :

Néant

5 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association Fédération Réseau Entreprendre

Siège social : 15, rue de l'Abbé Stahl – 59700 Marcq-en-Barœul

N° Siret : 419 051 156 00042

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association Fédération Réseau Entreprendre,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note intitulée « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables et les principales incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe aux comptes annuels, intitulée « Compte de régularisation actif et passif » expose le fait générateur de la comptabilisation des produits à recevoir. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables, en particulier de la correcte séparation des exercices, ainsi que de la correcte évaluation du montant provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2025.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeneuve d'Ascq, le 10 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
SC P.DZIERZEK et V.ECREPONT

Dorothee BOUMSELL
Associée